



VOEU n°01/2024

L'impact de la culture de proximité



Sculptures de Melèm TIAOU

Le président de la CCJS¹:

Monsieur Christian ROCHE

Le rapporteur de la CCJS:

Monsieur Jean-Jacques ANNONIER

Dossier suivi par :

Mesdames Jade RETALI et Annie WATIPANE, respectivement chargée d'études et secrétaire, ainsi que monsieur Sébastien BOYER, chef documentaliste.

¹ Commission de la culture, de la jeunesse et des sports

Table des matières

Table des matières.....	2
I – PRÉSENTATION.....	3
II – OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS.....	5
A- Qu'est-ce que la culture de proximité en Nouvelle-Calédonie?.....	5
1) Rapide historique du développement culturel calédonien.....	5
2) Pour une définition locale de la culture de proximité.....	9
B- La culture de proximité : “faire société”.....	11
1) Le public.....	11
2) Pourquoi défendre la culture de proximité?.....	14
C- De nombreuses initiatives.....	20
1) Des acteurs associatifs et artistiques très impliqués.....	20
2) Les communes et les provinces, maillons de la proximité.....	22
D) Des obstacles de plus en plus importants.....	25
1) Le manque de moyens.....	25
2) L'effondrement de la création calédonienne.....	29
III- CONCLUSION DE LA COMMISSION.....	33
IV – CONCLUSION DU CESE-NC.....	39
Annexe 1 : RAPPORT N°01/2024.....	40
Au titre de la commission du CESE	42
Annexe 2 : BIBLIOGRAPHIE.....	43



VOEU N°01/2024

“ Il me semble que si l'on pensait l'avenir de la Nouvelle-Calédonie au niveau du plan culturel, on pourrait discuter des institutions du Territoire en dehors du domaine de la politique. En politique, on ne peut pas se permettre de rêver, on est tenu de proposer des solutions concrètes. Au niveau théâtral, c'est beaucoup plus simple. Mais ce n'est pas totalement vide, car cela permet d'échapper à certaines contraintes, cela laisse toute latitude pour inventer le monde de demain.” Jean-Marie TJIBAOU

I – PRÉSENTATION

Le CESE-NC représente la société civile, et à ce titre, il lui revient de porter à la connaissance des pouvoirs publics les aspirations de la population. En ces temps, post-accord de Nouméa², la question des identités et des cultures partagées se pose avec acuité et il devient urgent de s'y pencher. Ce vœu souhaite ainsi rappeler que la culture doit trouver sa place dans l'avenir, car elle est **un fondement de la société**.

Les remontées des acteurs de terrain depuis plusieurs années, attirent l'attention du CESE-NC, sur un **contexte difficile** en raison des restrictions budgétaires, puis de la crise Covid et du ralentissement économique. Il apparaît clairement que le secteur culturel est fortement fragilisé et a déjà perdu une part conséquente de son vivier d'artistes. De plus, l'institution ne s'était pas auto-saisi d'un sujet culturel depuis 10 ans³.

Par ailleurs, le gouvernement avait lancé des assises de la culture en 2019, qui malheureusement à ce jour n'ont pas abouti, malgré une forte attente de la part des participants. Toutefois, il convient de rappeler que la culture est de compétence provinciale, la Nouvelle-Calédonie n'étant en théorie responsable “que” de ses établissements culturels. Sur la notion de la culture de proximité, les communes sont généralement les premières intéressées.

En termes de **méthodologie**, **23** acteurs ont été entendus par la commission durant **4** réunions, et **13** observations par écrit ont été reçues, sur la base d'un questionnaire envoyé en amont, accompagné d'une fiche de présentation du sujet. Un travail de recherche a été mené, dont la biographie se trouve en annexe. Cependant, les données et travaux récents manquent cruellement dans ce domaine.

² [Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998](#)

³ [Rapport et vœu n°04/2013 du 27 septembre 2013 “Autosaisine relative à la protection juridique des biens culturels de la Nouvelle-Calédonie”](#)



Avant d'aller plus loin, la culture au sens large "*peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances*"⁴. Le CESE-NC a choisi de s'intéresser exclusivement à l'aspect artistique, et plus particulièrement aux **arts vivants**⁵, qui semblent aujourd'hui spécialement impactés par les difficultés, et sont fondamentalement rassembleurs. Il s'agira de se pencher sur la pratique des arts, mais aussi leur enseignement et leur réception (spectacles).

La musique sera peu abordée car d'une part, elle est très présente en Nouvelle-Calédonie tant dans les événements (concerts, foires, marchés, kermesses...) que dans les familles, sa proximité étant plus évidente. D'autre part, une redevance pour copie privée, très attendue par les musiciens, a été mise en place récemment⁶ et a fait l'objet de plusieurs avis du CESE-NC⁷. Il n'en reste pas moins que la plupart des recommandations peuvent également s'appliquer à ce domaine.

Pourquoi parler spécifiquement de culture de **proximité** ? La proximité recouvre diverses notions chères au CESE-NC, telles que l'accessibilité, la démocratisation, l'adaptation aux réalités locales ou encore les échanges culturels, dans un pays profondément multiculturel.

Cette notion sera définie longuement grâce aux nombreux apports des acteurs eux-mêmes, mais il s'agit en tout cas d'aborder la meilleure manière d'apporter la culture à tous, partout, et si possible tout le temps. C'est aussi un pan du secteur particulièrement touché par la crise car, en période de restriction, l'action culturelle passe souvent au second plan.

L'**impact** de la culture de proximité permettra de se questionner sur ses apports à la population, ce que l'on en attend (les élus, décideurs, techniciens, mais aussi les artistes), et ce que l'on souhaite pour la société calédonienne.

Ainsi, dans un premier temps, l'institution se propose de définir la culture de proximité, dans le sens calédonien du terme (A). Dans un second temps, les conseillers souhaitent montrer qu'une culture accessible est un outil fondamental pour "**faire société**" (B). Dans un troisième temps, ils évoqueront les nombreuses initiatives déjà existantes, qui témoignent de la vivacité du secteur (C). Enfin, l'assemblée abordera les obstacles toujours plus conséquents et les solutions possibles (D).

Tel est l'objet de la présente autosaisine faisant l'objet d'un vœu du conseil économique, social et environnemental.

⁴ UNESCO

⁵ D'après le ministère de la culture, le théâtre, la danse, les arts et le spectacle de rue, le cirque, les arts de la marionnette, l'opéra, la musique live, l'illusionnisme et la poésie

⁶ [Loi du pays n° 2023-9 du 11 août 2023 relative à la rémunération pour copie privée et portant modification du code de la propriété intellectuelle applicable en Nouvelle-Calédonie](#)

⁷ [AVIS n°20/2022 du 09/09/2022 concernant la proposition de loi du pays relative à la copie privée en Nouvelle-Calédonie](#) et [AVIS n° 06/2022 du 08 avril 2022 concernant la proposition de loi du pays relative à la copie privée en Nouvelle-Calédonie](#)

II – OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

A- Qu'est-ce que la culture de proximité en Nouvelle-Calédonie?

1) Rapide historique du développement culturel calédonien

En Nouvelle-Calédonie, de par son histoire, la culture a une place particulièrement importante. Du fait de la **colonisation**, la population est aujourd'hui métissée mais "*la créolisation*⁸ n'a pas eu lieu"⁹, même si on observe une forme d'océanisation qui est en marche. A l'époque de la colonisation, le système colonial français s'est imposé à la population autochtone, et la religion a profondément impacté les croyances existantes. La culture kanak a été en partie étouffée, avec certaines expressions, comme le pilou ou les masques, interdites. Malgré tout, les coutumes, contes, danses et chants ont continué de se transmettre. De nouvelles formes artistiques apparaissent également de cette rencontre, comme les taperas¹⁰. La musique sera très présente dans la vie culturelle coloniale, avec notamment des fanfares jouant régulièrement au kiosque à musique, place des Cocotiers. La bibliothèque Bernheim est inaugurée en 1901 et le premier cinéma en 1902. La présence américaine, pendant la seconde guerre mondiale, amène de nouveaux loisirs culturels (jazz, dancings...). Dans les années 1950 à 1970, s'organisent des tournées de variété, d'opérette, ou encore de théâtre de boulevard.

Du point de vue **littéraire**, de 1843 à la Première Guerre mondiale, l'écriture est principalement le fait de religieux (missionnaires), de fonctionnaires, ou encore de déportés (Communards). La célèbre Louise MICHEL, notamment, permettra en outre de documenter la richesse des arts kanak de l'époque dans ses *Légendes et chants de gestes canaques, en 1885* : "*La musique canaque avec ses quarts de tons ressemble au vent, au bruit du bois, aux flots; souvent elle est douce, quelque fois rauque, parfois on dirait des gouttes d'eau tombant sur les feuilles.*"¹¹. La fin du XIX^{ème} siècle marque les débuts d'une littérature coloniale qui se développera jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, avec un ancrage identitaire "calédonien" qui va apparaître, en opposition à la métropole. Jean MARIOTTI en sera l'une des figures emblématiques.

⁸ Développée en 1974 par Edward Kamau Brathwaite, écrivain d'origine barbadienne, la créolisation se définit comme une forme d'hybridation culturelle ayant pour but une unification des peuples, quelle que soit l'origine ethnique: [La créolisation : au-delà d'un concept, une construction identitaire perpétuelle - Érudit](#)

⁹ "La vie culturelle et artistique", Cyril PIGEAU, pp. 207-210, in Atlas de la Nouvelle-Calédonie, IRD/Congrès, 2012

¹⁰ Chant religieux protestant pratiqué par les Kanak

¹¹ Citée par Virginie SOULA, Histoire littéraire de la Nouvelle-Calédonie (1853-2005), p.38

L'écriture kanak se développe également, depuis celui qui est considéré comme "Le premier écrivain canaque"¹², Bwêyöou ERIJIYI, qui écrivait en *ajjë*. Apollinaire ANOVA-ATABA sera, lui, d'après Virginie SOULA¹³, "le fondateur de l'expression littéraire kanak francophone", et sera lu par les intellectuels kanak dès la fin des années 1960.

Dès les années 1970, la **revendication indépendantiste** s'est doublée d'une revendication culturelle, notamment sous l'impulsion de Jean-Marie TJIBAOU¹⁴. En 1975, il organise le festival des arts kanak Melanesia 2000, qui lance la renaissance culturelle kanak, et indique en introduction : "La motivation profonde de ce festival est la foi en la possibilité d'instaurer un dialogue plus profond et plus suivi entre la culture européenne et la culture autochtone"¹⁵.

Suite aux Évènements¹⁶, l'identité et la culture kanak seront l'un des fondements des **accords de Matignon-Oudinot**¹⁷, et "de nombreuses œuvres vont témoigner de l'écho qu'ont fait naître ces accords [...] et entrer dans un patrimoine commun de ce pays à réconcilier : la littérature, les essais historiques ou philosophiques, le théâtre, la danse, la musique, la sculpture etc., toutes ces disciplines manifestent les valeurs spirituelles des communautés humaines du territoire et elles participent ainsi de la pleine humanité des sociétés en question"¹⁸.

La **compétence culturelle** est transférée aux 3 provinces et l'Etat créé la MAC¹⁹ en 1989. Elle demeure aujourd'hui un financeur important de la politique culturelle, avec un budget de 1,4 millions d'euros (soit environ 168 millions de F.CFP) en 2022²⁰, et participe particulièrement à la décentralisation. Elle a pour mission de²¹:

- mettre en œuvre la politique du ministère de la culture et de la communication (MCC), dans le respect du transfert des compétences;
- de procéder à du conseil, de l'évaluation et de l'accompagnement des politiques culturelles des collectivités, par le biais de financements conjoints, de la programmation et de la gestion des crédits déconcentrés du MCC, si besoin en mobilisant les compétences de l'administration centrale du ministère;
- d'évaluer et instruire des projets « culture » inscrits dans l'ensemble des procédures contractuelles présentes en Nouvelle-Calédonie (contrats de développement, FED...), en lien avec les autres services de l'État.

¹² Jean GUIART, Bwesou Eurijisi, Le premier écrivain canaque [1998], éd. le Rocher-à-la-voile, coll. Cahiers pour l'intelligence du temps présent, Nouméa, 2003.

¹³ Ibid., p.140

¹⁴ Leader indépendantiste et penseur kanak, 1936-1989

¹⁵ https://www.persee.fr/doc/jso_0300-953x_1995_num_100_1_1948

¹⁶ Évènements politiques de 1984 à 1988

¹⁷ Signés respectivement le 26 juin et le 20 août 1988

¹⁸ [L'Asie-monde - Le retentissement culturel des accords de Matignon-Oudinot - CNRS Éditions](#)

¹⁹ Mission aux affaires culturelles

²⁰ [Bilan de l'accord de Nouméa - Rapport CMI](#)

²¹ [MAC - Mission aux Affaires Culturelles - Culture, jeunesse et sports - Services de l'État](#)



Dans l'**accord de Nouméa**, la nécessaire primauté de la culture kanak est réaffirmée, mais s'y ajoute la volonté d'un "destin commun", intégrant ainsi la dimension multiculturelle de la Nouvelle-Calédonie. La littérature se fera le reflet de cette évolution, avec notamment *Dire le vrai*, de Nicolas KURTOVITCH et Déwé GORODEY, qui confirme la place de la culture dans la recherche d'un dialogue :

*"Profitons du silence
de l'absence
à l'écoute de soi
me dire
à l'autre
être à son écoute
l'entendre
se dire
à moi"*²².

Dans la **loi organique de 1999**, qui est la traduction juridique de l'Accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie n'a pas de compétence culturelle propre, en dehors de celle en matière "*d'infrastructures et manifestations sportives et culturelles intéressant la Nouvelle-Calédonie*"²³, mais participe au développement culturel au travers de ses établissements publics et services, tels que le musée, la bibliothèque Bernheim ou le conservatoire de musique et de danse (CMD- NC). À partir des années 1990- 2000, d'importants moyens vont être déployés sur le secteur culturel, avec notamment la construction du Centre Tjibaou (ADCK)²⁴, ou encore l'organisation d'un festival de spectacle vivant en 1995, Equinoxe, en partenariat avec l'Etat, la province Sud, la Nouvelle-Calédonie et l'ADCK, de même que les festivals des arts du Pacifique, et des arts mélanésiens. Toutefois, aujourd'hui, le coût des établissements publics (restauration, entretien...) de la Nouvelle-Calédonie obère la possibilité de mettre davantage de financements sur l'action culturelle. Ainsi, le budget primitif 2024 prévoit 451 millions de F.CFP pour l'extension du musée de la Nouvelle-Calédonie, et 248 millions pour la rénovation de la bibliothèque BERNHEIM. Un effort important et nécessaire est fourni sur le fonctionnement de l'ADCK: 462, 5 millions de F.CFP (et 175, 5 millions en investissement).

Entre 1997 et 2023, le **nombre d'établissements culturels** a été multiplié par 5 (voir graphique ci-après)²⁵. Toutefois, force est de constater que malgré la volonté de rééquilibrage des 25 dernières années, l'offre culturelle se concentre aujourd'hui principalement dans le Sud : en province des Îles et en province Nord, il y a respectivement 2,7 et 2,9 établissements culturels pour 1000 habitants contre 5,5 en province Sud en 2018²⁶.

²² Déwé GORODE et Nicola KURTOVITCH, *Dire le vrai*, p.11

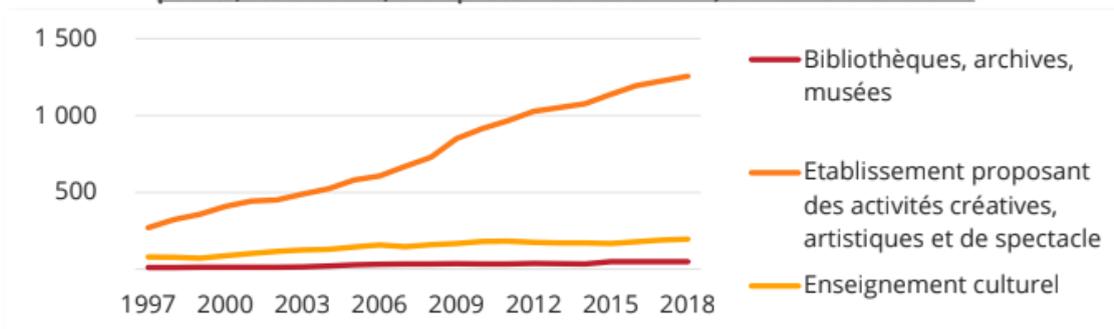
²³ Article 22 de la [Loi n° 99-209 organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie](#)

²⁴ qui restera un établissement public de l'Etat jusqu'en 2012

²⁵ Bilan de l'accord de Nouméa

²⁶ *Ibid.*

Graphique 45 : Evolution du nombre d'établissements culturels (établissements publics, associations, entreprises inscrits au RIDET) en Nouvelle-Calédonie



Source : ISEE

Les **communes** sont le véritable maillon institutionnel de la culture de proximité. Ainsi, Nouméa a créé un service de la culture et des fêtes en 1994 et a soutenu la création du Théâtre de l'île. Les communes du grand Nouméa, mais aussi certaines en brousse et aux îles, se sont équipées de bibliothèques, médiathèques ou centres culturels polyvalents (aujourd'hui à Koumac, Voh, La Foa, Bourail...).

Pour ce qui est des arts vivants, les équipements idoines sont principalement concentrés dans le grand Nouméa, hormis certains lieux socio-culturels et espaces de plein air.

Comme l'indique Cyril PIGEAU²⁷, la vie culturelle calédonienne est avant tout **socioculturelle**, autour des fêtes familiales, coutumières ou communautaires (foyers vietnamien, wallisien, indonésien...) et du calendrier horticole (igname, etc.). Le succès des foires agricoles montre bien l'importance de ce lien intime avec la nature qui est, en Nouvelle-Calédonie, partie intégrante du patrimoine culturel et imprègne les œuvres d'art.

A partir des accords, et avec l'apport financier de l'Etat, un **effort important** a été fait par les collectivités sur la culture, qui s'est beaucoup développée dans les années 2000. Néanmoins, depuis le début de la crise des finances publiques en 2014, puis la crise covid et aujourd'hui, la crise économique qui s'installe, ce secteur a tendance à être la **première victime des coupes opérées** dans les budgets. Heureusement, la vie associative est foisonnante et malgré l'absence de créolisation²⁸ de la société, une culture spécifique est née. Bien qu'il soit, encore aujourd'hui, difficile de parler de fusion, **la création demeure un lieu de dialogue et de rencontre**. C'est pourquoi le CESE-NC a préféré ne pas traiter particulièrement de la culture kanak, car cela relève plutôt de la commission des affaires coutumières en interne, mais abordera la culture kanak et celle des autres communautés.

²⁷ Atlas de la Nouvelle-Calédonie, IRD/Congrès 2012, "La vie culturelle et artistique", pp. 207-210

²⁸ Développée en 1974 par Edward Kamau Brathwaite, écrivain d'origine barbadienne, la créolisation se définit comme une forme d'hybridation culturelle ayant pour but une unification des peuples, quelle que soit l'origine ethnique: [La créolisation : au-delà d'un concept, une construction identitaire perpétuelle - Érudit](#)

2) Pour une définition locale de la culture de proximité

Une fois ce rapide tableau de la culture calédonienne brossé, le CESE-NC a souhaité demander aux acteurs du secteur, leur propre définition de la culture de proximité. En effet, cela peut prendre plusieurs formes et recouvrir des réalités diverses.

Le premier point abordé, le plus évident, est l'**aspect géographique**, dans un pays marqué, on l'a vu, par un important déséquilibre, composé de villes très urbanisées avec des quartiers populaires ou excentrés, comme de petites communes rurales, de tribus, ou encore d'îles. La culture n'est pas facilement accessible géographiquement pour tous, c'est pourquoi la proximité est essentielle pour rapprocher l'offre culturelle du public. Il s'agit soit d'aller au plus proche de la population, à l'inverse des lieux dédiés (salles de spectacle, d'exposition, etc.), soit qu'elle se déplace elle-même vers lesdits lieux. Ceci étant, certains acteurs du terrain ont remarqué que ce frein géographique peut être levé quand le public est réellement intéressé, et qu'il est plus difficile de le contourner lorsqu'il s'agit de lui faire découvrir quelque chose de nouveau ou de moins familier.

Cela amène donc au deuxième point, qui est la **proximité avec soi-même**, afin que les spectateurs se reconnaissent dans ce qui leur est proposé. Ainsi, la culture de proximité rejoint la notion de culture locale, à un certain degré, mais ne doit pas se confondre avec elle pour ne pas enfermer chaque population dans le seul type de culture qui lui serait en théorie proche. Au contraire, cette proximité avec le public permet de l'amener vers d'autres formes, ce qui nécessite un travail sur le terrain, régulier et de long terme. La rencontre des artistes notamment, et leur présence sur le lieu de vie (résidence, tournées...) amène cette familiarisation, au travers de spectacles, d'ateliers, de dialogues... A l'inverse, les artistes se nourrissent de ces rencontres pour que leurs créations s'enrichissent de la diversité culturelle du pays.

Le troisième point qui est souvent revenu est celui de la **démocratisation** de la culture: "*La démocratisation passe aujourd'hui par la proximité : le bon usage de la culture dans le développement local, l'artiste dans la classe et l'élève dans les musées.*²⁹". En effet, beaucoup ne sont pas à l'aise avec l'idée d'entrer dans un lieu de culture, soit qu'ils n'y soient jamais allés, soit qu'ils ne s'y sentent pas à leur place, généralement pour des raisons économiques et sociales, voire ethniques, inconsciemment intégrées. Le but des acteurs interrogés est alors de rendre la culture accessible à tous, sans discrimination. Il est vrai que dans une période de crise, le budget des ménages alloués aux loisirs et à la culture baisse drastiquement. Bien souvent, la première étape de cette démocratisation doit être l'accessibilité tarifaire. Cependant, même la gratuité, à elle seule, ne suffit pas à attirer un public non-initié.

²⁹ [Une culture de proximité appuyée sur deux axes : aménagement culturel du territoire et éducation artistique et culturelle | Cairn.info](#)

C'est pourquoi le quatrième point est fondamental dans la culture de proximité, à savoir **l'éducation et la médiation culturelles**.

Cela commence dès le plus jeune âge, en essayant de toucher les parents également (par exemple, bébé lecteurs ou heure du conte dans les bibliothèques), et dans les écoles. La culture de proximité rentre dans les salles de classe, avec des intervenants mais aussi par la formation des professeurs. Cela permet une sensibilisation des élèves et représente un point d'entrée pour les familles: spectacles de fin d'années, spectacles de professionnels dans les écoles, qui sont des lieux déjà identifiés par les parents et accessibles.

En termes de médiation culturelle, certaines communes se sont dotées de dispositifs importants comme celle de Nouméa, où 13 équivalents temps plein s'occupent de cet aspect. La médiation culturelle recouvre les actions qui réduisent l'écart entre l'œuvre, l'objet d'art ou de culture, et les populations. Cela rejoint donc la notion d'accessibilité, car au-delà du prix, de la proximité géographique et des barrières inconscientes, toutes les formes d'art ne sont pas directement compréhensibles et peuvent nécessiter un accompagnement pour se les approprier.

Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, pour la majorité des répondants de même que pour l'assemblée, la culture de proximité crée du **lien social** et **des échanges**. En Nouvelle-Calédonie, la population est multiculturelle mais le dialogue entre communautés n'est pas toujours aisé. Cette culture qui va à la rencontre de personnes de toutes origines et se nourrit de leurs différences, est primordiale. Un spectacle peut ainsi parler de l'igname³⁰ en plein cœur de Nouméa à un public d'origine européenne, de même que dans le Nord par exemple, le CHAPITO varie ses programmations, entre spectacle de hip-hop³¹ (mouvement très populaire en Nouvelle-Calédonie, qui mêle souvent culture urbaine, kanak et contemporaine), dansé par de jeunes citadins, et spectacles plus traditionnels. De même, le festival Lucila 3000, à Lifou, permet à la tribu d'accueillir des artistes de tous horizons. La culture de proximité s'intéresse à la diversité, tant dans la création que dans le public, et propose des points de rencontre entre communautés et formes artistiques.

La culture de proximité, en Nouvelle-Calédonie, est donc proche géographiquement de la population, elle fait résonance avec elle, elle est accessible à tous, elle a une visée éducative et crée du lien social. Plus important encore pour le pays, elle "fait société".

³⁰ *Temps Kdansé* par la compagnie Troc en jambes, inspiré du conte "Le temps passe, l'igname pousse" de Julie Dupré, à Nouméa en 2023

³¹ *AXI-HOMME*, compagnie Moebius Danse, à Voh en 2023

B- La culture de proximité : “faire société”

1) Le public

Une fois ces principes posés, il reste à les appliquer au public, car les pratiques culturelles ne sont pas habituelles pour tous et des obstacles demeurent.

❖ Implication

En premier lieu, il est important de répondre aux besoins et attentes du public. En effet, les projets de proximité, pour fonctionner, doivent dans l'idéal être **co-construits en amont** avec le public cible. Solliciter la population à travers des sondages, demandes d'avis ou de propositions peut également être très intéressant pour les collectivités, car cela permet une participation interactive et une appropriation de l'offre culturelle.

Cependant, il convient de respecter les objectifs de l'action culturelle publique mise en place. Ainsi, si on sait que les blockbusters attirent mais que cela n'apporte rien à la politique culturelle de la collectivité (en termes de message), il peut être intéressant d'utiliser ce type de films pour attirer les spectateurs et y adjoindre d'autres actions (spectacle vivant plus original, par exemple, en première partie). De même, il est possible de **mélanger les événements**, en assurant toujours une part de culture de qualité dans l'organisation d'une foire agricole, d'un événement culinaire, autour de Noël, etc. Pour plaire à la population, il convient de proposer une programmation à la fois variée et actuelle, pour lutter contre l'omniprésence des smartphones, des réseaux sociaux et de la culture du “zapping”, et dans la mesure du possible locale, qui leur “parle”. La province Sud a ainsi innové cette année, en proposant des animations, ateliers artistiques et spectacles, autour des films projetés dans le cadre d’"Un été au cinéma"³².

Il faut en outre établir une relation de proximité avec la population et les communautés en allant à la **rencontre des familles**. Passer par les enfants et les établissements scolaires permet en effet de toucher une grande partie de la population. Par exemple, au moment de la rentrée scolaire, les acteurs culturels de la mairie de Bourail passent dans toutes les classes présenter la bibliothèque et les animations culturelles proposées par la commune. Le conseil coutumier XARACUU a noué un partenariat avec les écoles de l'aire pour un échange dans le cadre du cycle de l'igname.

Le **calendrier** des événements doit respecter le rythme de la population, en tenant compte, selon les endroits, du calendrier coutumier, ou des habitudes de vie broussarde par exemple.

³² En partenariat avec Le CHAPITO de N-C

Recommandation n° 01 : Pour impliquer davantage le public:

- **Associer le public au choix des actions (événements, ateliers...) et à l'organisation pour que la proposition finale soit plus adaptée;**
- **Réfléchir ensemble à un calendrier adapté;**
- **Organiser des événements mixtes;**
- **Sensibiliser et encourager les enfants pour associer les familles;**
- **Créer des partenariats locaux avec les associations, clubs de service, établissements scolaires pour associer la population à travers la coopération et des événements culturels communs;**
- **Promouvoir tous les arts et l'artisanat d'art présents sur le lieu de vie pour faire connaître les artistes locaux;**
- **Continuer de proposer des choses nouvelles.**

❖ Accessibilité

En second lieu, l'un des principaux enjeux de la culture de proximité réside dans l'accessibilité. D'abord, **le coût** peut être un obstacle insurmontable, c'est pourquoi les conseillers se sont penchés principalement sur les événements soutenus par les pouvoirs publics, qui est le seul moyen d'assurer l'accessibilité tarifaire, voire la gratuité.

Cependant, même quand l'événement proposé est gratuit, le **prix du transport** pour s'y rendre peut encore apparaître trop important. Le CHAPITO a ainsi partagé son expérience, regrettant qu'après avoir parcouru 400 kilomètres, il y ait parfois des problèmes pour déplacer les scolaires à seulement 10 kilomètres de l'école, alors même que ces événements sont gratuits pour les établissements scolaires, et sa présence plutôt rare. Bien que la structure ait pris l'habitude d'envoyer les artistes dans les établissements pour faire de la sensibilisation et de l'initiation, voire y jouer des spectacles, l'expérience n'a rien à voir avec le fait d'assister à un spectacle dans une "vraie salle". De même, à Hienghène par exemple, la distance entre le village, les vallées et les tribus peut aller jusqu'à 60 km, ce qui représente un frein pour que les populations puissent se déplacer en nombre.

Il est fondamental d'amener les spectateurs dans des lieux de spectacle sans les isoler, les limiter à leur seul territoire en décentralisant à tout va. Toutefois, rapprocher les événements culturels du public est aussi nécessaire pour surmonter, notamment, l'obstacle du transport.

Enfin, l'accessibilité concerne aussi l'**absence de discrimination**. Il s'agit d'une part de pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap, pour lesquelles les structures sont généralement équipées, mais cela est peut-être moins évident en proximité. D'autre part, il faut que chacun puisse se reconnaître dans l'art proposé, dans un pays multiculturel. Ainsi, les représentants de la mairie du Mont-Dore remarquaient qu'en fonction des événements, il est constaté qu'un certain type de public y participe, qui ne sera pas le même pour "La nuit des chorégraphes" (danse classique) ou un concert de kaneka. L'idée serait alors de rendre ces sphères perméables entre elles, et de travailler en filigrane sur la cohésion sociale.

Recommandation n°02 : Afin d'assurer une meilleure accessibilité:

- **Promouvoir l'accès à la culture pour toutes et tous au travers de tarifs accessibles;**
- **Chercher des soutiens pour organiser les transports de scolaires vers les lieux de spectacle et de culture (par exemple, au travers de petites ventes dans les écoles);**
- **Aider les gens à se déplacer (Brousse et Îles), par exemple avec un "transport culturel" pris en charge;**
- **Créer des événements à proximité des personnes;**
- **S'assurer d'une culture de proximité inclusive;**
- **Favoriser le multiculturalisme, faire se rencontrer toutes les populations;**
- **Initier des formes artistiques qui ressemblent aux Calédoniens et intéressent toutes les communautés de la Nouvelle-Calédonie.**

❖ Fidélisation

En dernier lieu, les conseillers insistent sur la nécessité de fidéliser les spectateurs. De ce point de vue, la **communication** doit être régulière et sur différents supports (en ligne, réseaux sociaux, papiers, affiches...). Elle doit être efficace, car les informations sont rapidement noyées sous le flot de données. Si elle sert à attirer, elle permet aussi d'échanger sur le long terme et de faire des retours suite aux événements. Cela passe également par le réseau humain mis en place et le bouche à oreille. La relation avec les associations locales est particulièrement indispensable, en tant que relai dans les tribus et la brousse.

Cette notion va de pair avec celle de **médiation**, c'est-à-dire d'aller chercher les gens. En effet, la médiation culturelle facilite la rencontre entre les œuvres et les citoyens par le biais de conférences, d'animations, d'ateliers, de rencontres et autres activités artistiques et culturelles. Le médiateur culturel est donc l'intermédiaire entre les artistes et le grand public, et il est d'autant plus nécessaire que celui-ci est moins habitué à l'art. Dans le cas de la culture de proximité, le but est justement d'atteindre ce public moins habitué, qui ne se déplace pas ou peu dans les lieux culturels. Cela implique de disposer de personnels formés au niveau provincial et communal.

Toutefois, la médiation prend du temps, plusieurs années en général pour fidéliser un public, aussi **la régularité et la récurrence** des spectacles sont-elles fondamentales, au risque de perdre tout le travail effectué. Cette continuité permet en outre de créer des habitudes dans la vie des populations, qui finissent par attendre tel événement à tel moment de l'année.

Recommandation n°03 : En vue de fidéliser les spectateurs:

- **Identifier un vivier de personnes relais bénévoles pour soutenir les actions;**
- **Accentuer la communication, sur divers supports (affiches papiers, réseaux sociaux, mailing liste) avant ET après, et aller auprès des populations locales (mégaphone, tournées informatives, écoles...);**
- **Assurer une médiation pour chaque évènement culturel, et à fortiori artistique;**
- **Permettre la venue régulière de spectacles, pour éviter de perdre le public, et créer des habitudes.**

2) Pourquoi défendre la culture de proximité?

Les conseillers considèrent que la culture et l'art sont des ciments de la société, à la fois comme divertissement, questionnement, épanouissement, lieu de rencontre et d'échanges, formation intellectuelle et du sens critique (donc de la citoyenneté), prévention de la délinquance, etc... C'est pourquoi ils doivent prendre toute leur importance au niveau de l'enseignement, comme des politiques publiques en général.

❖ Enseignement

L'éducation et la sensibilisation à l'école sont primordiales. Il existe un engagement au niveau du primaire mais il faudrait qu'il soit le même tout le long du cursus. En effet, il est important de rappeler aux enfants qui ils sont à travers la culture calédonienne. L'école permet de **préparer le public de demain**, aussi les artistes doivent-ils rentrer dans les établissements scolaires, et les enseignants être formés à la sensibilisation. Il faut encourager la culture à l'école dès le plus jeune âge, éduquer les jeunes publics, et faire le lien avec les parents pour leur expliquer l'importance de la culture pour leurs enfants. Il est important d'habituer les enfants à fréquenter et s'approprier les lieux de culture et à s'ouvrir à différentes formes artistiques.

En termes de bien-être et d'expression, il est également intéressant que les enfants puissent **pratiquer différentes formes d'art** et, dans la mesure du possible, continuer à l'adolescence, âge délicat. Cela nécessite un fort engagement des communes car les initiations proposées au sein des établissements scolaires ne sont pas suffisantes.

Dans l'appel à projet proposé par la mairie de Dumbéa, des résidences sont systématiquement prévues **dans les écoles**. Il y a en outre une école pilote à thèmes à Dumbéa-Sur-Mer, dans laquelle les enfants découvrent une discipline artistique à chaque période; le studio 56 étant également un lieu de restitution pour les scolaires. Les établissements scolaires peuvent aussi servir de lieu de spectacle professionnel, ce qui est intéressant en termes de proximité, car c'est un lieu identifié par tous, généralement proche des habitations (carte scolaire), avec une communication facilitée auprès des familles, et moins impressionnant qu'une salle de spectacle.

Par ailleurs, la province Sud travaille à la valorisation des pratiques des enseignants à travers des labels (appels à projet favorisant les pratiques culturelles en classe), les familles sont invitées et profitent des enseignements sur lesquels les élèves ont travaillé avec souvent, le soutien et l'accompagnement professionnel d'intervenants culturels et artistiques agréés. Cela permet, par le biais de l'école, de **faire le lien entre les populations et la culture**. L'objectif de cette collectivité est de faire en sorte que ces pratiques deviennent usuelles. Ainsi, les labels sont pérennisés à travers des appels à projets peu contraints (engagement minimal d'1 an), un cahier des charges aidant à l'adhésion, des financements permettant une plus value à travers la participation de professionnels, et la valorisation à travers des actions de communication d'envergure provinciale.

Enfin, les conseillers ont remarqué un fort **investissement des parents d'élèves**, qui ont aidé à lever des fonds (lotos, kermesses, etc.), dans le cadre des manifestations préparées dans les écoles autour de l'anniversaire de *La Monique*³³. Ils estiment que c'est un levier à exploiter davantage, en les associant en amont des projets.

Recommandation n°04 : Pour soutenir les arts à l'école:

- **Accorder davantage de moyens pour amener les scolaires voir des spectacles, rencontrer des artistes, déplacer les spectacles dans les écoles, y compris le soir à voir en famille;**
- **Associer les acteurs de l'enseignement à la préparation d'évènements de proximité, à la fois pour sonder les centres d'intérêts et mieux communiquer;**
- **Prendre en compte et renforcer l'éveil artistique et les pratiques artistiques, dès la maternelle et jusqu'à la fin du lycée, sur le temps scolaire et extra-scolaire;**
- **Multiplier les résidences artistiques en milieu scolaire sur de longues périodes (plusieurs mois) pour que les enfants les voient, s'y habituent.**
- **Renforcer l'éducation artistique des enseignants dès leur formation initiale et la pédagogie autour de la médiation;**
- **S'appuyer sur les parents d'élèves et associations locales pour trouver des moyens (logistiques, financiers, talents...) supplémentaires.**

❖ Les politiques publiques culturelles

De nombreux acteurs ont regretté un **manque** de politiques publiques culturelles, que ce soit au niveau communal, et plus encore à celui de la **Nouvelle-Calédonie**.

³³ Commémorations consacrée au 70ème anniversaire de la disparition du caboteur *La Monique*, qui se sont déroulées dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie du 22 au 31 juillet 2023

Pourtant, le schéma Nouvelle-Calédonie 2025 (NC 2025) donnait plusieurs pistes possibles, *“afin de proposer une vision de ce que pourrait être la politique culturelle du pays³⁴”*, dans un chapitre intitulé *“Placer la culture au cœur du projet de société”*.

Les élus du congrès, au moment de l'adoption de la délibération n° 146 du 11 août 2016, avaient donc bien en tête d'écrire cette politique pour lui donner de l'importance.

La DCCFC³⁵ a indiqué que l'action culturelle du gouvernement, dans les deux dernières décennies, a été celle d'un **rééquilibrage culturel** dans la perspective globale d'un développement plus uniforme du territoire. Toutefois, cette politique n'a finalement jamais été écrite, ni adoptée par le congrès. Les assises de la culture organisées en 2019 avaient laissé espérer aux participants qu'il en ressortirait un plan d'action, ce qui n'a pas été le cas. La réalité ayant changé depuis, la DCCFC a signalé que les conclusions devront être communiquées et réinvesties dans la réflexion sur les axes stratégiques de développement de la culture.

De même, les communes sont en attente d'un plus grand accompagnement de la part des provinces, notamment sur les questions de maillage du territoire et de médiation. Cela peut nécessiter de **préciser les compétences de chaque collectivité** et d'acter une feuille de route commune entre elles.

De plus, la MAC peut accompagner les communes à élaborer leur politique culturelle.

La politique culturelle de la **province Sud**, quant à elle, s'articule autour de 4 axes : le renforcement de l'accès de tous à la culture, le soutien à la création artistique, l'incitation à une meilleure collaboration des acteurs culturels, et la culture comme un levier de dialogue intercommunautaire de l'identité calédonienne.

La **province des îles Loyauté** s'est dotée d'une charte de politique culturelle³⁶ en 2018, autour de 3 enjeux: la question de la gouvernance et de la méthode de co-construction, la valorisation et la transmission du riche héritage culturel, et le développement culturel.

Enfin, la **province Nord** souhaite *“poursuivre la réhabilitation de la culture kanak, favoriser l'expression de la diversité culturelle et contribuer à conforter la cohésion sociale”³⁷*.

En termes de moyens, la mise en place d'une politique de **regroupement où culture, jeunesse et sports** sont trop souvent associés au profit de ces deux derniers secteurs, a nui au premier. Outre la question budgétaire, il s'agit souvent de mettre en place une politique jugée socialement et politiquement plus utile (arbitrage), mais en l'absence d'évaluation des politiques publiques en Nouvelle-Calédonie, cela s'avère être un raisonnement empirique et souvent biaisé par les seules opinions et centres d'intérêts des élus. D'autant que la culture n'engendre pas seulement des dépenses, elle fournit aussi de nombreux emplois ou activités, et peut au contraire permettre des économies.

³⁴ NC 2025, Chapitre 6.2, version novembre 2013

³⁵ direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté

³⁶ [charte de politique culturelle pour la province des îles Loyauté](#)

³⁷ [Culture | Province Nord](#)

C'est particulièrement vrai dans le domaine de la **prévention de la délinquance**, du **décrochage scolaire** et des **addictions**, où les pratiques artistiques et la culture en général sont très efficaces, évitant des coûts tant moraux qu'économiques pour la société. En effet, des moyens financiers forts sont souvent mis sur la sécurité, alors que le CESE-NC estime plus efficace de corriger le problème à la base.

Ainsi, la province Sud, les communes de Koné, Dumbéa et du Mont-Dore s'inspirent du "modèle islandais", développé il y a vingt ans par le psychologue américain Harvey MILKMAN³⁸. Il part du principe que la lutte contre les addictions passe par un meilleur environnement et de meilleures conditions de vie pour les jeunes, au travers notamment du rôle des parents et des **bienfaits de la pratique sportive, culturelle et de loisirs**. Toutefois, pour que cela soit possible, le vivier culturel doit continuer d'exister, et l'action culturelle, d'être mieux soutenue.

Dans les **petites communes**, de nombreuses demandes de subventions ne peuvent être honorées. Par exemple, à Farino, la mairie ne dispose que d'environ 1 million de F.CFP, à répartir entre tous les projets (artistiques, culturels et sportifs), par manque de moyens. Cela nécessite de se poser les bonnes questions sur les résultats de chaque projet: pourquoi donner à celui-ci plutôt qu'à celui-là?

Dès lors que c'est la majorité qui décide dans les commissions municipales, une **sensibilisation des élus** aux apports de l'art est nécessaire. De plus, dans les futures institutions calédoniennes, une plus grande autonomie des communes en termes de financement serait souhaitable.

Un regroupement de plusieurs communes, par province et avec leur aide et celle de l'Etat, pourrait être envisagé afin de **financer des actions culturelles communes** ainsi que leur déplacement (tournées par exemple).

La conjugaison entre les orientations de politiques culturelles et les projets des acteurs de proximité peut être difficile, notamment à l'échelon municipal. Par exemple, le centre culturel de Voh existe depuis 2014, et c'est seulement en 2023 que la commune a écrit des orientations politiques. Toutefois, plutôt que de les penser avec le centre culturel, il a été fait appel à un prestataire, ce qui nécessite que les élus s'approprient le projet. Il semble que nombre de mairies ne clarifient pas leurs orientations politiques dans ce secteur, ni les actes stratégiques et opérationnels à appliquer. Pourtant, un **positionnement politique clair** est fondamental pour les acteurs.

Il est également important de **redonner le pouvoir aux acteurs de proximité**. En effet, le service public place beaucoup d'attentes sur le porteur de projet, mais dans une relation du haut vers le bas. Néanmoins, il ne faut pas oublier que les collectivités passent des commandes et que cela permet souvent aux artistes de créer.

³⁸ [Addictions chez les jeunes : le modèle islandais | Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie](#)

Recommandation n°05 : S'agissant des politiques publiques:

- Prendre conscience de l'intérêt économique du secteur culturel, notamment grâce à une étude statistique et économique des métiers de la culture;
- Préparer la politique culturelle de la Nouvelle-Calédonie, dans la concertation avec les provinces, les communes et les acteurs de terrains;
- Préciser la répartition des compétences détenues par les collectivités dans ce domaines et parvenir à un accord entre ces parties, sur l'importance commune de la culture, et la nécessité d'une action pragmatique et concertée;
- Octroyer des moyens suffisants à l'action culturelle et engager une réflexion sur la diversification des sources de financement, en s'inspirant de schémas efficaces existants par ailleurs;
- Sensibiliser les élus aux problématiques culturelles, notamment de proximité pour ce qui est des communes et provinces;
- Mutualiser les moyens, par exemple au travers pôles culturels intercommunaux soutenus par l'Etat et les provinces, permettant de financer des actions et leur déplacement;
- Accompagner les communes dans la définition de leur politique culturelle, à élaborer en concertation avec les acteurs de terrain et porteurs de projet éventuels.

❖ Culture calédonienne

Dans le questionnaire envoyé aux acteurs, la commission a demandé si, d'après eux, il existait une culture calédonienne. A part de rares exceptions qui considèrent que non, la culture calédonienne apparaît comme étant **en construction**. Son socle est la culture Kanak mais elle est très enrichie, grâce aux apports de chaque communauté composant le pays. La culture est le ciment d'une société.

Le geste de bonjour et les spectacles en plein air, sont souvent revenus comme constitutifs de la culture calédonienne. La Nouvelle-Calédonie a besoin de **symboles communs**, d'une « mythologie partagée ». C'est justement le rôle des artistes de construire cela et, pour être au plus juste, il doit être au plus près de la population, se nourrir de celle-ci pour ensuite la nourrir à son tour, dans une réelle proximité.

Les créations artistiques calédoniennes montrent bien cette **fusion sans effacement**, à l'image du théâtre de Pierre GOPE qui parle souvent de problématiques kanak par le biais d'un format culturel d'origine européenne, ou de Richard DIGOUÉ, chorégraphe qui mêle danses traditionnelles kanak, contemporaines et hip-hop. Les artistes plus jeunes semblent revendiquer un métissage mais avec des identités fortes, parant à un éventuel risque de dissolution, car le but n'est pas que tout s'unifie. C'est d'ailleurs une inquiétude qui est beaucoup revenue parmi les acteurs culturels kanak et les aires coutumières, de même que la survie des langues vernaculaires, et qui mériterait un vœu à lui seul.

Au niveau de l'enseignement primaire³⁹, l'identité calédonienne se fonde sur la **reconnaissance de la culture kanak** et c'est en partant de cette culture qu'il est possible d'aller vers les autres cultures. Il s'agit de faire un comparatif pour traiter de l'interculturalité, notamment par les valeurs communes ou universelles. Ainsi, l'idée est de parler de ce qui rassemble, en partant de la culture kanak. Dans les faits, la fête des cultures océaniques, qui a eu lieu au centre culturel du Mont-Dore en 2023, rassemblait de nombreuses écoles de la province Sud autour de chants et danses de toutes les communautés présentes sur le territoire, avec une coutume en ouverture et l'hymne calédonien chanté en drehu, tahitien, wallisien...

En effet, le but le plus communément recherché de cette culture de proximité calédonienne est bien de rassembler. Les conseillers estiment que **la culture doit être fédératrice et participer au vivre ensemble**, à l'instar des actions développées autour de *La Monique* (fresque, spectacle...) sur tout le territoire en 2023. Le spectacle créé à cette occasion, *Node*, est un cri de la jeunesse, où le thème de l'amour est récurrent. Il existe de nouvelles formes d'expressions, que les jeunes sont en train d'inventer, et qu'il est important d'aller présenter en brousse. A l'inverse, il est fondamental d'amener "la tribu dans la ville"⁴⁰.

Recommandation n°06 : Défendre la culture de proximité pour:

- **Soutenir la culture kanak au sein des arts calédoniens;**
- **Favoriser les échanges entre communautés, entre villes et Brousse/tribus;**
- **Créer une mythologie et des symboles calédoniens par l'art;**
- **Conforter l'identité de chacun et de tous;**
- **Lutter contre les inégalités, les discriminations et le racisme;**
- **Trouver du sens;**
- **Prévenir la délinquance et aider à l'épanouissement des jeunes;**
- **Transmettre;**
- **Former des citoyens conscients et ouverts d'esprit;**
- **Promouvoir une culture évolutive, entre tradition et modernité;**
- **Vivre ensemble.**

A l'heure actuelle, de très nombreuses actions allant dans ce sens sont portées par les associations, les artistes et les collectivités. Celles menées dans le spectacle vivant et les initiatives à destination des jeunes seront plus particulièrement étudiées.

³⁹ cadre réglementaire de l'enseignement : projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC), délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne, réforme des programmes adoptée en 2021 (délibération n°127 du 13 janvier 2021) portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie, et projets éducatifs des provinces en termes d'"adaptations aux réalités culturelles et linguistiques".

⁴⁰ D'après Caroline GRAILLE, cette expression souvent attribuée à J-M TJIBAOU a été fréquemment employée rétrospectivement à propos de Mélanésie 2000, puis au sujet du Centre culturel Tjibaou implanté à Nouméa sur un site proche de l'emplacement où s'était tenu le festival: [1975-2015 : retour sur Mélanésie 2000, symbole de la renaissance culturelle kanak](#)

C- De nombreuses initiatives

1) Des acteurs associatifs et artistiques très impliqués

Au niveau associatif, les structures et artistes mènent des projets de proximité avec peu de moyens financiers, mais une volonté d'offrir l'art à tous et partout. S'il n'est pas possible de les présenter tous, l'institution a choisi de mettre en avant certains acteurs.

L'**ADAMIC**, par exemple, est une association qui existe depuis 20 ans, très engagée pour le rayonnement des arts et la **jeunesse, plus particulièrement urbaine** puisqu'elle est basée à Nouméa. Depuis 2009, elle gère et anime le Rex, bâtiment loué par la ville de Nouméa qui est mis à disposition de l'association. Elle anime un programme socio-culturel pour les 12-26 ans, en répondant à un marché public de la ville tous les deux ans. C'est un lieu d'expression et de pratique pour les jeunes, où sont proposés des ateliers réguliers ainsi qu'un pôle multimédia avec un animateur (ateliers de montage vidéo, photo, 3D...). Au-delà de ces ateliers, l'idée est d'accompagner ces jeunes dans ce qu'ils ont envie de faire, en partant de leurs demandes. Un maillage existe avec tout le mouvement hip-hop, très fort à Nouméa, en collaboration quotidienne avec les petites associations. Cela permet d'avoir accès aux "grands frères", qui défendent le Rex auprès des plus jeunes et servent de médiateurs. De ce fait, il y a très peu de souci, bien qu'il s'agisse d'un public compliqué.

Il y a également des résidences d'artistes car les jeunes ont besoin de modèles, donc il est important de faire venir des compagnies professionnelles. D'autant que les artistes de ces compagnies sont tous issus du Rex, qui est ainsi devenu une pépinière, où les professionnels locaux, à l'instar de Richard DIGOUÉ, comme internationaux, viennent chercher des talents.

Simane WENETHEM, danseur et slameur, est à l'origine un jeune du Rex, qui a commencé grâce à Paul WAMO, poète, lui-même intervenant dans cette structure.

Le **CHAPITO** est une association créée en 2007, soutenue par les provinces, le gouvernement, l'Etat et les communes. Elle offre un **centre culturel itinérant**, une structure de proximité, déplacée et installée au plus près des habitants, où qu'ils soient. Son but est que tout le monde puisse participer à des spectacles dans les mêmes conditions qu'à Nouméa. C'est un carrefour entre le spectacle vivant occidental et la culture telle qu'elle est vécue en Océanie: une structure en toile à moitié fermée, un accès facilité par un prix libre (dons d'argent ou de produits vivriers).

Il ne s'agit pas d'une compagnie mais d'un lieu d'accueil des spectacles, dont 95% est constitué de contenu local, avec des artistes basés à Nouméa (le système est concentré, car c'est là qu'il y a les salles). L'association travaille également avec des artistes du Nord et des îles. Le but est d'organiser un petit festival sur 15 jours en général, en essayant de présenter un maximum de choses (danse, théâtre, cirque...), proposant tous les jours un spectacle différent. Il vise à l'éducation artistique et à la sensibilisation du spectateur. La variété des programmations permet au public de se faire une idée d'ensemble de ce que peut être le spectacle vivant. Un travail est mené avec les associations locales : il peut y avoir des marchés avec les gens de la tribu, de la commune, des expositions de sculpture ou de peintures dans le petit chapiteau... Le CHAPITO est également un laboratoire, au travers de résidences, comme à Maré par exemple, avec un projet rassemblant les chanteurs polyphoniques et des musiciens du conservatoire, afin de favoriser l'émergence d'une culture qui soit propre au pays.

De même, la compagnie **Troc en jambes** a mis en place un "**Dansobus**", une camionnette qui se déplace dans toutes les écoles du pays afin de leur montrer un spectacle créé autour d'un ouvrage jeunesse local. En dehors du grand Nouméa, elle se greffe aux déplacements du CHAPITO afin de rationaliser les coûts (notamment hébergement et nourriture), et parvient à rencontrer deux établissements par jour. Il s'agit souvent du premier spectacle vu par les enfants, notamment dans le Nord. Le Dansobus visite 25 à 30 écoles par an et repasse tous les 4 à 5 ans environ, ce qui est trop peu au regard de l'offre culturelle des endroits concernés.

Un projet de grande ampleur avec les directions provinciales de l'enseignement pourrait être envisagé, de manière à toucher toute une classe d'âge.

La culture permet aussi d'aborder des sujets délicats, comme le font les trois pièces relatives à **l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie**, de la jeune autrice **Jenny BRIFFA**⁴¹. Elles ont rencontré un vrai succès populaire (15 000 spectateurs avaient été enregistrés pour chacun des deux premiers spectacles) au pays du non-dit, et fait rire ensemble un public de toutes origines et de tous bords politiques malgré un contexte tendu⁴². Le dernier opus transcende d'ailleurs ces différences en mettant en scène la relation amoureuse entre une femme kanak indépendantiste et un "caldoche" loyaliste. Les pièces ont tourné dans toute la Nouvelle-Calédonie, ce qui était particulièrement important pour sa créatrice étant donné leur thème. Toutefois, le soutien des collectivités ayant été insuffisant pour boucler le budget, l'équipe a passé des mois à rechercher des financements pour la dernière pièce, malgré son évident intérêt social, jusqu'à finalement devoir la faire financer à 61% par les Calédoniens (particuliers et entreprises)⁴³. Elle s'est jouée à Nouméa mais aussi en Brousse, de Ouégoa à Koumac en passant par Koné⁴⁴, Bourail et la tribu de Tiwaka⁴⁵.

⁴¹ *Fin mal barrés!*, *Fin mal géré!*, et *Fin bien ensemble!*, créées entre 2017 et 2022

⁴² Contemporain des référendums d'autodétermination

⁴³ Bilan moral et financier "*Fin bien ensemble!*"

⁴⁴ Date autoproduite par la compagnie EXIL

⁴⁵ Date offerte par la compagnie EXIL

Enfin, la commission a eu l'occasion de se rendre à l'atelier du sculpteur **Melèm TIAOU**, à Kaméré, qui participe à amener un art traditionnel kanak modernisé, au cœur d'un quartier populaire de Nouméa. Celui-ci encadre notamment des **travaux d'intérêt généraux et chantiers de réinsertion**, avec le soutien de la ville de Nouméa, qui sont à l'origine de sculptures sur la place des Cocotiers⁴⁶. Ainsi, l'art prend toute sa dimension en enrichissant les espaces publics par l'intégration de l'art Kanak au centre, plus européen, de la ville, et en aidant les jeunes à se réinsérer dans la société.

2) Les communes et les provinces, maillons de la proximité

On le devine au travers de leur soutien aux projets associatifs et artistiques ci-dessus, les communes et les provinces sont un maillon particulièrement important de la culture de proximité. C'est pourquoi les conseillers ont souhaité s'y attarder, encore une fois de manière non exhaustive.

A **Dumbéa**, la vie associative est très importante aux yeux de la mairie pour développer des actions transversales de proximité, des projets de territoire au plus proche des populations, avec l'art mais aussi avec le sport. La stratégie de la ville se décline en 3 points:

- 1) Les **structures**, avec le Studio 56, lieu de création et de diffusion artistique, car il ne peut y avoir de diffusion sans création, et pour cela, il faut avant tout **soutenir le secteur**. Ainsi, le Studio 56 propose un appel à projet chaque année avec des résidences d'arts vivants et visuels, des processus participatifs avec les habitants et les élèves, pour que la population se l'approprie. Cela s'appuie également sur le Big up spot à Koutio, axé sur les cultures urbaines, sachant qu'il existe une identité des cultures urbaines en Nouvelle-Calédonie bien spécifique, en lien avec des références kanak, interculturelles, etc. La médiathèque pour la lecture publique (à Dumbéa centre) ainsi que des espaces de lecture décentralisés pour aller au contact des populations (au sein des maisons de quartiers : Dumbéa-sur-mer, Val Suzon et Katiramona).
- 2) La **délocalisation des actions culturelles**, notamment dans les établissements scolaires, avec une politique très développée d'**éducation artistique et culturelle** (mais aussi sportive) pour préparer les enfants à devenir les spectateurs de demain. Des rendez-vous culturels ont lieu hors temps scolaire dans les écoles, le soir, notamment dans le nord de la commune, et peuvent concerner de 100 à 300 enfants. Les écoles sont des lieux identifiés pour les enfants et les parents. Il est important que le public se sente à l'aise pour se rendre dans les structures, qu'elles soient à taille humaine (le studio 56 est un ancien réfectoire).

⁴⁶ [La sculpture, moyen d'expression pour des jeunes en réinsertion - Nouvelle-Calédonie la 1ère](#)

Cela peut aussi consister dans le fait de délocaliser là où les gens viennent, au Dumbéa mall ou à Kenu in⁴⁷, par exemple avec une démonstration de hip-hop dans le hall pour promouvoir le Big up day.

- 3) Les **outils de proximité et mobiles** sont : une scène qui peut se déployer mais nécessite des moyens humains, un kit d'exposition et le "Dumbéa Pass'Partout", fourgon avec des livres, des malles d'animation, permettant de déployer un auvent, de poser des tables... Pour que cela fonctionne, une dynamique partenariale est nécessaire, en déployant un centre d'animation dans un quartier, et en créant un village d'animation. Cela suscite de l'intérêt, de la curiosité, et de l'engouement, car même si les habitants ne viennent pas, il se passe quelque chose dans leur quartier. Dans la culture de proximité, ce qui fonctionne le mieux est le **contact humain**, par exemple à l'aide d'un porte-voix dans le fourgon, pour attirer le public comme autrefois.

La politique culturelle de la ville de **Nouméa** se divise en 3 aspects, la conservation et la valorisation du patrimoine, l'animation et le rayonnement de la ville, et un programme de médiation culturelle, axé prioritairement dans les quartiers, en proximité. Il s'agit d'aller hors les murs, au plus près de la population avec pour public cible la jeunesse, sur du temps périscolaire et hors scolaire. Dans les faits, tout le programme d'évènementiel, avec un "**mix**" **social** de populations venant de partout, est aussi de la culture de proximité. La ville fait en outre se rencontrer des artistes locaux et de l'extérieur avec des publics spécifiques. La médiation culturelle dispose d'un budget de 18 millions de F.CFP, hors ressources humaines, dans le cadre du plan jeunesse, dont 50% sont fléchés sur la prévention de la délinquance et l'insertion sociale (12-26 ans).

Un projet a par exemple été mené au collège de Kaméré, conjointement avec la DPJEJ⁴⁸ et l'équipe de l'établissement, afin d'avoir une approche croisée de ces publics. Un travail particulier est également dirigé vers les jeunes susceptibles de décrocher, car il est plus difficile de les rattraper après. Le projet **CAMA'RED** a ainsi consisté à les accompagner pendant 7 semaines à la médiathèque, sur des contenus culturels, pour qu'ils s'expriment en dehors de l'établissement et qu'ils se valorisent avec leurs spécificités. Cela peut les aider à retrouver une place dans leur établissement.

Après le projet, environ 50% de ces jeunes en difficulté continuent de fréquenter la médiathèque, ce qui est un bon indicateur de proximité, et cela rayonne sur le quartier.

Par ailleurs, il est important de valoriser culturellement les territoires du pays, car ceux-ci étant tous représentés à Nouméa, cela irrigue la vie de la cité. Concernant l'exposition qui circule avec l'**Art'bus** dans les écoles et maisons de quartier, "L'homme ce jardinier", le rapport à la terre a été questionné et a donné lieu à un projet aux tours de Magenta, autour des jardins familiaux, pour savoir ce que sont les jardins du pays.

⁴⁷ Galeries commerciales populaires

⁴⁸ Direction de la protection judiciaire, de l'enfance et de la jeunesse

Au **Mont-Dore**, le service de la culture regroupe 17 agents, avec les bibliothèques, médiathèques et le centre culturel, ce qui offre de nombreux outils pour décliner les axes politiques choisis. Pour ses représentants, il est important de bien choisir ses contenus, soit une programmation diversifiée mettant en avant la production artistique locale, qui est à protéger dans un monde globalisé où la culture de masse a une grande part (multimédia, réseaux sociaux...). Cependant, cette culture de masse est un moyen pour attirer le public et l'amener ensuite vers des choses plus spécifiques. À Boulari par exemple, existe une **école des arts et des sports**, faisant le lien entre le sport (plus demandé) et la culture.

De même, les stages vacances pluridisciplinaires amènent des enfants vers la culture, quand bien même leur milieu d'origine ne les y orienterait pas naturellement.

L'axe principal de la ville est de favoriser les échanges et le vivre ensemble. Toutefois, d'après eux, cela fait une trentaine d'années que les mêmes choses sont faites sur les communautés, avec chacune son créneau, alors qu'il faudrait privilégier la rencontre, la fusion, par exemple mettre en place des danses communes. En effet, le **destin commun** réside dans l'appropriation de l'histoire et de la culture de l'autre par divers biais, arts culinaires, plastiques, vivants, et en créant ensemble. **Le CESE-NC estime que cela nécessite le récit et l'écriture d'une histoire commune.**

Enfin, une **maison des associations** va voir le jour pour accompagner les porteurs de projet, notamment sur les demandes de financement, de plus en plus complexes (appels à projets).

En dehors du grand Nouméa, il n'existe pas de service culturel aussi conséquent mais de nombreuses communes se sont dotées de centres, outre les centres culturels provinciaux (POMÉMIE à Koné, GOA MA BWARHAT à Hienghène, et YEIWENE YEIWENE à La Roche, Maré), et/ou de médiathèques.

La bibliothèque BERNHEIM est le moteur d'un important réseau, **REDOCAL**, qui réunit 17 établissements sur les 3 provinces, ainsi que les annexes de BERNHEIM (médiathèque du Nord à Poindimié et médiathèque de l'Ouest à Koné). Elle achemine en outre régulièrement des livres dans de petits centres, souvent les écoles, jusque dans les tribus.

Le centre culturel communal de Voh, en province Nord, est particulièrement dynamique et tente de trouver un juste milieu entre ouverture à toutes les formes d'art et mise en avant du patrimoine, y compris naturel, kanak. Ainsi, un partenariat est passé avec le CHAPITO depuis plusieurs années pour faire venir des créations, tandis qu'un évènement de 3 jours autour du manioc a été organisé par ailleurs, réunissant l'économie sociale et solidaire (ESS) et des journées culturelles.

Pour les communes de Brousse et des Îles en général, et malgré des efforts certains pour maintenir une vie culturelle, comme à La Foa, Bourail ou Lifou, le manque de moyens financiers, logistiques et de personnes ressources, la géographie et l'étendue des territoires, ou encore le manque d'infrastructures et d'espaces dédiés sont des limites difficiles à contourner.

Enfin, **les provinces**, seules compétentes dans le domaine de la culture, ont un rôle prépondérant. Pourtant, en l'absence de réponse de la part des provinces Nord et îles Loyauté et de données disponibles, ce que le CESE-NC regrette, il est compliqué de rendre compte de leur importance.

La province Sud, pour sa part, multiplie les actions de proximité telles que:

- un été au Ciné ;
- la fête de la musique auprès de publics spécifiques ;
- le mois du Patrimoine ;
- les journées de l'archéologie.

Dans son budget, cette collectivité prévoit des subventions versées aux associations pour des projets artistiques et culturels. Elle a mis en place un comité d'audition (dispositif permettant d'accompagner les créations des compagnies professionnelles de danse et de théâtre) qui a soutenu, entre 2018 et 2023, **86 projets** (sur 105 demandes).

Elle soutient en outre l'opération Public spécifique qui comprend le projet Musique à l'Hôpital, ainsi que la diffusion de spectacles et d'ateliers auprès de publics empêchés (personnes en situation de handicap, détenus ...). Elle a mis en place une opération Aide à la découverte comprenant la rémunération des intervenants artistiques et culturels auprès des centres de vacances et de loisirs. Son opération Education artistique et culturelle comprend entre autres le Collège au cinéma, les Concerts éducatifs, les Passeports culturels, etc. Elle dispose également d'un lieu culturel, le Château Hagen.

En effet, les communes et les provinces jouent un rôle fondamental sur le terrain et en termes de soutien financier aux artistes et associations culturelles. Toutefois, de nombreux freins limitent les possibilités des acteurs du secteur.

D) Des obstacles de plus en plus importants

1) Le manque de moyens

Le manque de moyens est l'obstacle le plus communément soulevé, qu'il s'agisse des moyens financiers, humains ou logistiques, par tous types d'acteurs.

❖ Moyens financiers

Sur l'aspect financier, les **baisses de recettes budgétaires** connues par certains acteurs culturels sont, en proportion, sans commune mesure avec celles constatées dans d'autres secteurs. Par exemple, la bibliothèque BERNHEIM a perdu en moins d'une décennie près d'un tiers de son financement et de son effectif⁴⁹.

De même, le CHAPITO remarque que, les 6 premières années de son existence, il pouvait se rendre 6 fois par an dans le Nord, contre 3 fois aujourd'hui, du fait de la diminution des aides.

Cette raréfaction générale a eu des impacts négatifs très forts sur les dispositifs existants. En effet, du fait de la diminution radicale des financements des établissements de la Nouvelle-Calédonie, les réseaux et l'action de terrain ont été diminués au détriment mécanique de l'action de proximité. Les associations ont subi les mêmes fluctuations, réduisant leur action de terrain pourtant déterminante. Cette diminution a également remis en question le caractère durable du développement culturel, public comme privé.

Le travail de longue haleine de la médiation culturelle notamment, qui doit être mené sur plusieurs décennies, peut se retrouver réduit à néant en quelques années seulement, perdant définitivement le public acquis. De ce fait, et du fait de la perte de compétences des acteurs, **le rétablissement de la situation peut prendre des années**, après le rétablissement des moyens eux-mêmes, si tant est qu'ils soient rétablis.

Si **le sponsoring, le parrainage et le mécénat**⁵⁰ sont des outils complémentaires, ils ne comblent pas pour autant le manque à gagner dû aux baisses d'aides publiques. De plus, le dispositif est instable: un mécène, comme un sponsor, peut se retirer d'un projet d'une année sur l'autre, mettant à mal sa régularité, voire sa survie. Ainsi, suite à la fin du partenariat entre le CHAPITO et une société de fret, et en l'absence de complément suffisant par la province concernée, celui-ci ne peut plus se rendre dans les îles Loyauté. Le manque de moyens humains disponibles pour effectuer ces démarches de recherche de soutiens, et la méconnaissance du mécénat par les entreprises, pénalisent les acteurs.

De la même manière, les bailleurs de fonds publics n'assurent pas non plus de stabilité, car il n'y a **pas de conventions pluriannuelles** qui garantissent des engagements sur le long terme. Cela rend difficile la projection pour les acteurs du terrain, de même que le montage de projets, avec en sus des décisions des collectivités souvent tardives.

Enfin, il manque une **synergie entre collectivités** afin de rationaliser les coûts et d'éviter les doublons. Il serait utile de constituer un pot commun pour partager les événements et ensuite les faire tourner.

⁴⁹ Source: DCCFC

⁵⁰ [Article Lp. 37-2 du code impôts de NC](#)

Des effets d'opportunité peuvent être créés, car les acteurs se connaissent, mais il manque une gouvernance et un planning communs à ces initiatives, ce qui fait que des événements portés par différentes collectivités se déroulent parfois au même moment.

Recommandation n°07 : En termes de moyens financiers:

- **Revenir à un niveau de soutien public réaliste pour la survie du secteur;**
- **Trouver des sources de financement public supplémentaires, tel qu'un fonds d'aide à la création artistique⁵¹, avec la possibilité de lui affecter une part de la TGC;**
- **Mutualiser davantage les moyens publics, par exemple entre communes (intercommunalité), entre provinces et communes, entre directions du gouvernement même (la culture dépend de la DCCFC mais peut également relever de la jeunesse, de la prévention de la délinquance, etc.);**
- **Privilégier les conventions pluriannuelles;**
- **Sensibiliser les entreprises au mécénat culturel, au parrainage et au sponsoring (via les chambres consulaires, organismes patronaux, clusters...);**
- **Développer les partenariats entre différents acteurs locaux afin de subventionner en partie les opérations de proximité (artistes locaux, mairies, clans, associations, enseignement, tourisme, acteurs économiques ...).**

❖ Moyens humains

Quant à l'aspect humain, l'exemple du centre culturel de Koné est frappant. En effet, le CCK draine toute la zone Ouest, de Poya à Bélep, soit une zone très étendue, mais seules 3 personnes y travaillent, la proximité étant alors nécessairement difficile à maintenir. Dans la plupart des petites communes, seule une personne est dédiée à la culture, parfois en incluant en plus la jeunesse et le sport. Les budgets consacrés à la culture étant souvent faibles, cela impacte directement la gestion des ressources humaines dans les collectivités, avec des **effectifs insuffisants**, parfois peu ou pas formés. De même, pour certains publics spécifiques (jeunes en décrochage scolaire par exemple), des agents publics non formés n'ont pas toujours les outils adéquats (soutien d'éducateurs spécialisés).

Le manque de moyens humains et financiers peut en outre entraîner un sentiment d'usure chez les agents publics, notamment dans les petits services.

Au niveau communal, le manque d'effectif **pénalise le suivi** des artistes et associations sur le terrain, entraîne souvent un maillage insuffisant du territoire et nuit à la médiation culturelle, pourtant fondamentale pour faire venir le public et le fidéliser. Un manque de liant entre les ressources humaines présentes sur place (association, travailleurs sociaux, enseignement) et les artistes intervenants est parfois remarqué.

⁵¹ Projet de délibération portant création d'un fonds de soutien à la culture et à la création artistique de la Nouvelle-Calédonie, en attente d'adoption par le gouvernement collégial, au 20/02/2024, source SCAI

En réalité, la compétence culturelle étant provinciale, la province devrait impulser un maillage territorial et accompagner les acteurs de terrains, y compris municipaux, sur ce point (par exemple, mise à disposition de médiateurs culturels).

Du côté des artistes et des associations également, le manque de moyen humain est d'autant plus difficile que s'y ajoute le problème du **cadre légal des emplois du spectacle vivant**, qui n'est pas adapté (horaires et durée du travail, équilibre entre périodes très denses et creuses, etc). Par exemple, le temps partiel annualisé avec une possibilité de moduler les temps de travail sur l'année serait une piste intéressante. De plus, certains opérateurs emploient des jeunes en situation de précarité, les aidant ainsi à s'insérer, mais ne bénéficient pas de dispositif d'exonération de charges patronales.

Les conseillers saluent le travail des associations, fondamental pour le secteur, et se posent la question de savoir combien d'argent public est fléché vers les ressources humaines en interne, en regard ce qui est versé directement aux artistes/associations/diffuseurs...

Recommandation n°08 : En termes de moyens humains:

- **Mieux accueillir et accompagner les artistes dans les nombreuses structures culturelles existantes;**
- **Identifier les personnes ressources (commune, associations, tribus), ainsi que les besoins artistiques et culturels détectés par commune;**
- **Développer, en amont des projets, les liens entre les artistes intervenants et les ressources sur place;**
- **Développer les compétences des personnels locaux dédiés à la culture via des rencontres (avec les artistes, associations), des formations (communication, médiation, organisation d'une "année culturelle"...);**
- **Prévoir une mobilité obligatoire en interne pour les agents publics afin d'éviter le sentiment d'usure;**
- **Apporter un soutien provincial aux communes en matière de moyens humains (notamment pour le maillage territorial et la médiation culturelle);**
- **Comptabiliser les effectifs de salariés et bénévoles des associations œuvrant dans le secteur;**
- **Faire évoluer le cadre légal pour les emplois du spectacle: changer de convention collective, exonérer le secteur de charges sociales pour les employeurs de jeunes en réinsertion...;**
- **Chiffrer la part des budgets publics alloués aux ressources humaines et celle allant aux acteurs artistiques.**

❖ Moyens logistiques

Comme vu plus haut, la Nouvelle-Calédonie est **bien dotée en équipements culturels** mais de forts déséquilibres persistent, concentrant l'essentiel de la création et de la diffusion artistique sur le grand Nouméa.

Même dans les nombreuses salles construites, elles n'ont en réalité plus de moyens pour programmer des actions, et se transforment en "coquilles vides". Le matériel prend la poussière, les techniciens se voient dans l'obligation de se reconverter, ce qui fait que leur expérience est perdue. Par exemple, la commune de Voh dispose d'un centre culturel regroupant une médiathèque, une salle d'exposition, un auditorium et un espace numérique, mais le problème réside dans le fonctionnement et la gestion.

De même, lors des tournées, les opérateurs manquent d'hébergement ou les payent cher. Les communes ou les établissements scolaires ont parfois des **hébergements** disponibles qui pourraient servir à accueillir ces acteurs.

Recommandation n°09 : En termes de moyens logistiques:

- **Privilégier la mise à disposition des équipements aux artistes;**
- **Assurer l'accueil opérationnel des tournées (par exemple, faciliter les hébergements, faire le lien avec la population, communiquer...).**

Ce manque de moyens crée des réactions en chaîne sur tout le paysage artistique et culturel calédonien, qui impacte en premier lieu les artistes eux-mêmes.

2) L'effondrement de la création calédonienne

Pour qu'une culture de proximité soit possible, il faut d'abord qu'il y ait, en amont de la chaîne, des artistes qui créent, la culture ne pouvant être qu'une pratique folklorique et communautariste. Les conseillers rappellent le point de vue que Jean-Marie TJIBAOU avait donné en 1985, lors d'un entretien accordé à la revue Les Temps Modernes⁵²: "*Le retour à la tradition, c'est un mythe; je m'efforce de le dire et de le répéter. C'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle, pour moi il est devant soi, jamais en arrière. C'est une reformulation permanente. [...] Notre identité, elle est devant nous.*" Cela va à l'encontre d'une culture uniquement patrimoniale et figée, et nécessite une création vivante.

❖ Professionnalisation du secteur

Du fait des freins vus précédemment, notamment financiers, et suite à la crise Covid qui a durement impacté le secteur, **le vivier d'artistes a fortement diminué**⁵³. En effet, sans revenus, nombre de créateurs ont dû partir faire autre chose. Par exemple, de jeunes danseurs de hip-hop qui ont pratiqué pendant dix ans, avec un très bon niveau, ont dû changer de métier, dans d'autres secteurs, faute de débouchés et de suivi.

⁵² Cité par Hamid Mokaddem, [La reformulation permanente de la souveraineté de la Kanaky/Nouvelle-Calédonie](#)

⁵³ Le CHAPITO estime une perte de 30 à 50% d'artistes et techniciens dans les dernières années.

De même, bon nombre d'artistes sont aujourd'hui obligés de se lancer dans des interventions diverses (prestation ateliers, voire mi-temps à côté) pour tenter de subvenir à leurs besoins. Il est pourtant nécessaire de faire vivre ce vivier, y compris les techniciens, afin de ne perdre ni leurs compétences, ni la qualité proposée au public. La question de faire de la culture un **milieu professionnel** se pose souvent.

En 2014, une loi du pays⁵⁴ avait posé un premier jalon, avec le **portage salarial**, pour aider les artistes à se professionnaliser: *“Le portage salarial est un ensemble de relations contractuelles organisées entre une structure de portage salarial agréée, une personne portée et des clients, comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par la structure de portage salarial⁵⁵.”* Cela permet, dans les faits, de bénéficier de droits en matière de maladie, d'accident du travail, de retraite, maternité et de chômage. Les cotisations étaient censées être partiellement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie.

L'idée, si elle était belle, n'a pas permis de suivre suffisamment d'artistes et surtout, la structure de portage, à l'origine La Case des artistes, a été mise en liquidation judiciaire en 2022. De plus, la chambre territoriale des comptes a remarqué que: *“aucun arrêté du gouvernement n'est venu préciser la liste des prestations artistiques pouvant relever du portage salarial, et donc le public bénéficiaire de ce dispositif, notamment l'appréciation de son caractère professionnel⁵⁶”*. Cela pose donc la question de ce qu'est un artiste professionnel, et montre la nécessité d'un statut officiel.

Un travail a été mené par le gouvernement sur un **projet de délibération portant reconnaissance des professions artistiques** de Nouvelle-Calédonie, notamment avec le SYNDIC'ART, qui devrait reconnaître le statut d'artiste professionnel ou émergent, et donner accès à des avantages, comme la priorité d'accès aux projets du 1% culturel⁵⁷. Cette carte créerait en outre, un répertoire des artistes en Nouvelle-Calédonie. Elle est en attente d'adoption par le gouvernement collégial⁵⁸.

Il est d'autant plus important de **différencier les pratiques amatrices et professionnelles**, d'une part, que les seconds en vivent majoritairement. D'autre part, les spectacles amateurs peuvent apparaître moins coûteux aux collectivités qui risqueraient ainsi de les privilégier; mais surtout, ces créations, ou des créations mixant amateurs et professionnels, ne peuvent partir en tournée (les amateurs ayant des contraintes professionnelles par ailleurs). Cela nuit notamment à une réelle culture de proximité, qui nécessite, on l'a vu, de se déplacer au plus près des populations, si éloignées soient-elles des centres de création.

⁵⁴ [Loi du pays n° 2014-14 du 16 octobre 2014 relative au portage salarial et modifiant le code du travail](#)

⁵⁵ Article Lp. 615-2

⁵⁶ [La Case des artistes \(Nouvelle-Calédonie\) | Cour des comptes](#)

⁵⁷ obligation de décoration des constructions publiques, communément appelée « 1% artistique »: c'est une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales, [Le 1% artistique](#)

⁵⁸ au 20/02/2024, source SCAI

En amont de la professionnalisation, un **problème de formation** se pose. En Nouvelle-Calédonie, il y a peu de structures professionnalisantes, et ce quel que soit l'art concerné. Certains artistes parviennent à se former localement, comme la comédienne Maité SIWENE, passée par les cours de théâtre de Pacifique et compagnie, mais les possibilités sont limitées.

Pour les techniciens et ingénieurs (sons, lumières...), de même que pour les agents des collectivités (médiation, ingénierie culturelles...), il n'existe rien sur le territoire. La relève risque de ne pas être assurée.

Pour toutes ces raisons, une réflexion pour doter le secteur artistique d'un réel statut et d'une reconnaissance, est fortement attendue par tous les acteurs.

Recommandation n°10 : Afin de professionnaliser le secteur artistique:

- **Réaliser une étude chiffrée de la part de la culture dans le PIB et du nombre d'artistes, structures, etc., existants dans le secteur;**
- **Différencier les pratiques artistiques amatrices et professionnelles, car il existe un flou juridique sur les métiers artistiques en l'absence de statut spécifique;**
- **Adopter la délibération portant reconnaissance des professions artistiques de Nouvelle-Calédonie ;**
- **Simplifier le portage salarial pour le rendre accessible à des petites structures, et mieux l'encadrer;**
- **Prioriser des projets plus professionnels en termes de soutien des collectivités (subventions, appels à projets, etc.);**
- **Soutenir le départ en formations initiales pour le secteur culturel : métiers du son et de l'image, éclairage, décor et design, métiers du théâtre, management culturel, ingénierie culturelle, conception de projet...;**
- **Faire venir des formateurs pour amener de nouvelles techniques.**

❖ Création locale

Cette diminution du vivier artistique a entraîné, par effet domino, une **baisse de la création locale** et des problèmes de diffusion. Depuis assez récemment, certains acteurs notent qu'il n'y a plus assez de spectacles professionnels, ce qui représente un nouveau frein. Le budget de la province Sud consacré à la création artistique a fortement diminué, passant de 10 847 945 F. CFP en 2018, à 6 953 570 en 2022⁵⁹, révélant ainsi un cercle vicieux.

A Dumbéa, l'art vivant ne bénéficie que de 2 résidences de 7 semaines dans l'année. D'autres compagnies peuvent travailler au Studio 56 même si elles n'ont pas de subventions. Il y a de nombreuses demandes et le calendrier est plein, ce qui montre que la **volonté de création** existe.

⁵⁹ Source: observations par écrit de la DCJS, province Sud

Dans les lieux de passage, les conseillers estiment que l'art devrait être plus présent, afin d'affirmer l'identité calédonienne et de soutenir les artistes, à commencer par l'aéroport de Tontouta, notamment au travers de sculptures. La mise en place du "**1% culturel**" au niveau de la Nouvelle-Calédonie, actuellement en attente d'être adopté par le gouvernement collégial⁶⁰, pourrait aider sur cet aspect.

En outre, il est important que les artistes calédoniens puissent **partir ailleurs** pour mieux revenir, tant en termes de notoriété (effet "vu à la télé"), que d'enrichissement artistique. Cependant, pour ce faire, l'équipe ne doit pas être trop conséquente et le spectacle, de très bonne qualité. A l'heure actuelle, il est devenu compliqué d'envoyer des spectacles hors de la Nouvelle-Calédonie, les conditions requises n'étant plus au rendez-vous. Même à l'échelle locale, les artistes semblent avoir renoncé à tourner, pour des questions de coût et de logistique (frais supplémentaires pour se déplacer, se loger, que les communes ne peuvent pas toujours prendre en charge).

Pourtant, s'ils savent qu'ils peuvent à nouveau jouer ailleurs qu'à Nouméa, il y a fort à parier qu'ils créeront autrement (comment tourner ? à quel public s'adresser? etc).

Il serait également intéressant de **favoriser la création décentralisée** afin de permettre les rencontres entre artistes de Nouméa et de brousse ou des îles, dans le but de parvenir à des formes artistiques basées sur l'échange. Par exemple, la bibliothèque Bernheim participe au dispositif Passeur d'histoires, avec le soutien de la MAC⁶¹: Un auteur recueille le témoignage des anciens pour le retranscrire à sa manière, et il est ensuite décliné sous d'autres formes (bande dessinée, théâtre...). La compagnie Les Argonautes du Pacifique a ainsi monté une pièce de théâtre qui en est issue, *DestiNATIONS*, jouée à Thio avec le CHAPITO, et à Boulouparis en 2023.

De plus, les conseillers rappellent que les spectacles locaux et la vie culturelle en général, contribuent à l'**attractivité des communes**, et participent au développement du **tourisme**.

Recommandation n°11 : Créer ou identifier un organisme pour aider à la création et à la diffusion dans le but de :

- **Soutenir financièrement et logistiquement (mise à disposition de lieux, résidences...) les projets artistiques;**
- **Adopter la délibération portant financement d'œuvres d'art dans les constructions et infrastructures publiques réalisées ou financées par la Nouvelle-Calédonie;**
- **Aider davantage les artistes à construire leurs projets (administratif et démarches notamment);**
- **Leur assurer un revenu décent (dit "cachet") et cohérent, éventuellement par la mise en place d'une grille tarifaire;**
- **Au niveau provincial, organiser le relais auprès des mairies (tournées);**

⁶⁰ Au 20/02/2024, source SCAI

⁶¹ Mission aux affaires culturelles, Etat

- **Valoriser les formes artistiques légères et autonomes pour pouvoir faire tourner les spectacles partout en Nouvelle-Calédonie (contrainte à poser dès la création, par exemple dans l'appel à projet);**
- **Promouvoir des créations communes délocalisées afin de favoriser les échanges;**
- **Augmenter la visibilité des artistes locaux, via les médias, les réseaux sociaux, etc.**

L'institution estime prioritaire de soutenir les artistes, techniciens, ingénieurs, et la création locale, car eux-seuls sont à même de donner naissance à une véritable culture calédonienne, fondamentale pour l'avenir du pays.

IV – CONCLUSION DU CESE-NC

Les conseillers ont souhaité revenir rapidement sur l'histoire de la culture en Nouvelle-Calédonie, puis ont tenté de donner une définition de la culture de proximité, telle qu'elle est comprise par les acteurs calédoniens. Ils ont ensuite démontré qu'elle permet de "faire société", à condition de capter le public, qui demeure le juge final, et de mettre en place de réelles politiques culturelles. L'assemblée a notamment mis en avant certains impacts positifs, tels que la prévention de la délinquance et la cohésion sociale dans un pays multiculturel. Elle a salué les nombreuses initiatives des associations, artistes, communes, provinces, sans exhaustivité, qui œuvrent en proximité au quotidien. Enfin, elle a regretté que les obstacles soient de plus en plus importants mais a proposé des solutions quant aux moyens et à la création artistique. Cependant, elles ne peuvent découler que d'un **choix politique premier: donner à la culture toute sa place**. Les conseillers insistent en outre sur la notion de proximité, qui permet de lever une partie des difficultés, en termes d'accès à la culture, pour toute la population.

Ils avaient également demandé aux acteurs interrogés leur vision de la culture dans l'avenir. Il en ressort que **la culture kanak** doit être préservée et mise en avant. Toutefois, afin de **créer une culture calédonienne** qui ressemble à la multiplicité des peuples présents et la transcende, la création artistique doit être soutenue, sans la confondre avec l'artisanat ou la tradition. Pour pérenniser les actions culturelles, une **politique de soutien stable à la culture sur plusieurs années** est nécessaire. Il ne faut pas négliger l'aspect transversal de la culture, qui touche autant à l'environnement (par le lien à la nature, très présent dans l'art kanak notamment) qu'à la sécurité (délinquance). Si son évolution est globalement vue comme tantôt une fusion, tantôt une cohabitation des différentes cultures du pays, en respectant la singularité de chacun, le CESE-NC appelle à se méfier du communautarisme et du repli sur soi, mais aussi de la dilution des cultures.

A son sens, dans l'avenir, les cultures doivent continuer de s'enrichir mutuellement. La préservation des cultures et pratiques kanak et océaniques, qui n'ont pas d'autres lieux pour exister, est indispensable à la culture du pays. Ainsi que l'écrit Walles KOTRA, *“Depuis 1853, la culture kanak a résisté, s'est transformée et s'est reformulée. Les racines sont toujours là, plus profondes et plus solides que jamais mais l'identité kanak, au-delà des postures et des slogans, elle, ne peut difficilement faire l'impasse sur la relation à l'autre, et en particulier au Caldoche. Le reconnaître n'est pas renier ce que l'on est au plus profond de soi. Ce n'est pas renoncer à son être et son identité. C'est le sublimer. C'est retrouver les ressorts profonds de la culture kanak qui a toujours su conjuguer la racine et l'horizon. Et du même coup, c'est ouvrir les chemins du “nous”⁶².*

Pour conclure, les conseillers soulignent que les jeunes sont en train de développer leur propre culture, et c'est particulièrement palpable dans le hip-hop. C'est une danse hybride en Nouvelle-Calédonie, avec des pas de tchap et de pilou, des instruments traditionnels, etc., faisant dire aux observateurs: *“Il y a une force océanique dans le hip-hop calédonien⁶³”,* et c'est vrai plus généralement de tous les arts dits urbains (graff, rap, slam, etc.).

Le CESE-NC rappelle ses recommandations :

Recommandation n°01 : Pour impliquer davantage le public:

- Associer le public au choix des actions (événements, ateliers...) et à l'organisation pour que la proposition finale soit plus adaptée;
- Réfléchir ensemble à un calendrier adapté;
- Organiser des événements mixtes;
- Sensibiliser et encourager les enfants pour associer les familles;
- Créer des partenariats locaux avec les associations, clubs de service, établissements scolaires pour associer la population à travers la coopération et des événements culturels communs;
- Promouvoir tous les arts et l'artisanat d'art présents sur le lieu de vie pour faire connaître les artistes locaux;
- Continuer de proposer des choses nouvelles.

Recommandation n°02 : Afin d'assurer une meilleure accessibilité:

- Promouvoir l'accès à la culture pour toutes et tous au travers de tarifs accessibles;
- Chercher des soutiens pour organiser les transports de scolaires vers les lieux de spectacle et de culture (par exemple, au travers de petites ventes dans les écoles);

⁶² Louis-José BARBANÇON, *A la recherche du nous, Conversations calédoniennes avec Walles KOTRA*, éd. Au vent des îles, 2022, p. 296, souligné par le CESE

⁶³ Roland COIGNET, directeur de la publication Street King'z, cité dans PALABRE COUTUMIER 2024, n°31 Regard sur la culture, “Le hip-hop se nourrit des cultures calédoniennes”, p. 68

- Aider les gens à se déplacer (Brousse et Îles), par exemple avec un “transport culturel” pris en charge;
- Créer des événements à proximité des personnes;
- S’assurer d’une culture de proximité inclusive;
- Favoriser le multiculturalisme, faire se rencontrer toutes les populations;
- Initier des formes artistiques qui ressemblent aux Calédoniens et intéressent toutes les communautés de la Nouvelle-Calédonie.

Recommandation n°03 : En vue de fidéliser les spectateurs:

- Identifier un vivier de personnes relais bénévoles pour soutenir les actions;
- Accentuer la communication, sur divers supports (affiches papiers, réseaux sociaux, mailing liste) avant ET après, et aller auprès des populations locales (mégaphone, tournées informatives, écoles...);
- Assurer une médiation pour chaque événement culturel, et à fortiori artistique;
- Permettre la venue régulière de spectacles, pour éviter de perdre le public, et créer des habitudes.

Recommandation n°04 : Pour soutenir les arts à l’école:

- Accorder davantage de moyens pour amener les scolaires voir des spectacles, rencontrer des artistes, déplacer les spectacles dans les écoles, y compris le soir à voir en famille;
- Associer les acteurs de l’enseignement à la préparation d’événements de proximité, à la fois pour sonder les centres d’intérêts et mieux communiquer;
- Prendre en compte et renforcer l’éveil artistique et les pratiques artistiques, dès la maternelle et jusqu’à la fin du lycée, sur le temps scolaire et extra-scolaire;
- Multiplier les résidences artistiques en milieu scolaire sur de longues périodes (plusieurs mois) pour que les enfants les voient, s’y habituent;
- Renforcer l’éducation artistique des enseignants dès leur formation initiale et la pédagogie autour de la médiation;
- S’appuyer sur les parents d’élèves et associations locales pour trouver des moyens (logistiques, financiers, talents...) supplémentaires.

Recommandation n°05 : S’agissant des politiques publiques:

- Prendre conscience de l’intérêt économique du secteur culturel, notamment grâce à une étude statistique et économique des métiers de la culture;

- Préparer la politique culturelle de la Nouvelle-Calédonie, dans la concertation avec les provinces, les communes et les acteurs de terrains;
- Préciser la répartition des compétences détenues par les collectivités dans ce domaines et parvenir à un accord entre ces parties, sur l'importance commune de la culture, et la nécessité d'une action pragmatique et concertée;
- Octroyer des moyens suffisants à l'action culturelle et engager une réflexion sur la diversification des sources de financement, en s'inspirant de schémas efficaces existants par ailleurs;
- Sensibiliser les élus aux problématiques culturelles, notamment de proximité pour ce qui est des communes et provinces;
- Mutualiser les moyens, par exemple au travers pôles culturels intercommunaux soutenus par l'Etat et les provinces, permettant de financer des actions et leur déplacement;
- Accompagner les communes dans la définition de leur politique culturelle, à élaborer en concertation avec les acteurs de terrain et porteurs de projet éventuels.

Recommandation n°06 : Défendre la culture de proximité pour:

- Soutenir la culture kanak au sein des arts calédoniens;
- Favoriser les échanges entre communautés, entre villes et Brousse/tribus;
- Créer une mythologie et des symboles calédoniens par l'art;
- Conforter l'identité de chacun et de tous;
- Lutter contre les inégalités, les discriminations et le racisme; Trouver du sens;
- Prévenir la délinquance et aider à l'épanouissement des jeunes;
- Transmettre;
- Former des citoyens conscients et ouverts d'esprit;
- Promouvoir une culture évolutive, entre tradition et modernité;
- Vivre ensemble.

Recommandation n°07 : En termes de moyens financiers:

- Revenir à un niveau de soutien public réaliste pour la survie du secteur;
- Trouver des sources de financement public supplémentaires, tel qu'un fonds d'aide à la création artistique, avec la possibilité de lui affecter une part de la TGC;
- Mutualiser davantage les moyens publics, par exemple entre communes (intercommunalité), entre provinces et communes, entre directions du gouvernement même (la culture dépend de la DCCFC mais peut également relever de la jeunesse, de la prévention de la délinquance, etc.);
- Privilégier les conventions pluriannuelles;

- Sensibiliser les entreprises au mécénat culturel, au parrainage et au sponsoring (via les chambres consulaires, organismes patronaux, clusters...);
- Développer les partenariats entre différents acteurs locaux afin de subventionner en partie les opérations de proximité (artistes locaux, mairies, clans, associations, enseignement, tourisme, acteurs économiques ...).

Recommandation n°08 : En termes de moyens humains:

- Mieux accueillir et accompagner les artistes dans les nombreuses structures culturelles existantes;
- Identifier les personnes ressources (commune, associations, tribus), ainsi que les besoins artistiques et culturels détectés par commune;
- Développer, en amont des projets, les liens entre les artistes intervenants et les ressources sur place;
- Développer les compétences des personnels locaux dédiés à la culture via des rencontres (avec les artistes, associations), des formations (communication, médiation, organisation d'une "année culturelle"...);
- Prévoir une mobilité obligatoire en interne pour les agents publics afin d'éviter le sentiment d'usure;
- Apporter un soutien provincial aux communes en matière de moyens humains (notamment pour le maillage territorial et la médiation culturelle);
- Comptabiliser les effectifs de salariés et bénévoles des associations œuvrant dans le secteur;
- Faire évoluer le cadre légal pour les emplois du spectacle: changer de convention collective, exonérer le secteur de charges sociales pour les employeurs de jeunes en réinsertion...;
- Chiffrer la part des budgets publics alloués aux ressources humaines et celle allant aux acteurs artistiques.

Recommandation n°09 : En termes de moyens logistiques:

- Privilégier la mise à disposition des équipements aux artistes;
- Assurer l'accueil opérationnel des tournées (par exemple, faciliter les hébergements, faire le lien avec la population, communiquer...).

Recommandation n°10 : Afin de professionnaliser le secteur artistique:

- Réaliser une étude chiffrée de la part de la culture dans le PIB et du nombre d'artistes, structures, etc., existants dans le secteur;
- Différencier les pratiques artistiques amatrices et professionnelles, car il existe un flou juridique sur les métiers artistiques en l'absence de statut spécifique;

- Adopter la délibération portant reconnaissance des professions artistiques de Nouvelle-Calédonie ;
- Simplifier le portage salarial pour le rendre accessible à des petites structures, et mieux l'encadrer;
- Prioriser des projets plus professionnels en termes de soutien des collectivités (subventions, appels à projets, etc.);
- Soutenir le départ en formations initiales pour le secteur culturel : métiers du son et de l'image, éclairage, décor et design, métiers du théâtre, management culturel, ingénierie culturelle, conception de projet...;
- Faire venir des formateurs pour amener de nouvelles techniques.

Recommandation n°11 : Créer ou identifier un organisme pour aider à la création et à la diffusion dans le but de :

- Soutenir financièrement et logistiquement (mise à disposition de lieux, résidences...) les projets artistiques;
- Adopter la délibération portant financement d'œuvres d'art dans les constructions et infrastructures publiques réalisées ou financées par la Nouvelle-Calédonie;
- Aider davantage les artistes à construire leurs projets (administratif et démarches notamment);
- Leur assurer un revenu décent (dit "cachet") et cohérent, éventuellement par la mise en place d'une grille tarifaire;
- Au niveau provincial, organiser le relais auprès des mairies (tournées);
- Valoriser les formes artistiques légères et autonomes pour pouvoir faire tourner les spectacles partout en Nouvelle-Calédonie (contrainte à poser dès la création, par exemple dans l'appel à projet);
- Promouvoir des créations communes délocalisées afin de favoriser les échanges;
- Augmenter la visibilité des artistes locaux, *via* les médias, les réseaux sociaux, etc.

Suite aux observations des commissions et aux débats menés en séance plénière, le CESE-NC émet un **avis favorable** à l'unanimité sur le projet de voeu intitulé "L'impact de la culture de proximité", par 31 voix « favorable ».

LE SECRÉTAIRE



Gaston POIROI

LE PRÉSIDENT



Jean-Louis d'ANGLEBERMES

Annexe 1 : RAPPORT N°01/2024

- *Nombre de réunions en commission : 8*
- *Adoption en commissions : 22/02/2024*
- *Adoption en bureau: 26/02/2024*
- *Adoption en séance plénière : 01/03/2024*

Invités auditionnés (22):

- **Monsieur Nicolas MOLE**, président du SYNDIC'ART, accompagné de **madame Isabelle DE HAAS**, membre du bureau;
- **Monsieur Quentin RETALI**, directeur du CHAPITO, accompagné de **madame Océane WAGIO**, directrice adjointe;
- **Madame Nadège LAGNEAU**, déléguée générale de l'ADAMIC et directrice du Rex;
- **Madame Solange PAILLANDI**, directrice de la bibliothèque Bernheim;
- **Monsieur Alain RIVIECCIO**, directeur des services d'animations et de prévention (DSAP), ville du Mont-Dore, accompagné de **monsieur Pablo BARRI**, chef de service de la culture p.i., ville du Mont-Dore;
- **Monsieur Alan HAEWENG**, directeur du centre culturel de Voh;
- **Monsieur Océa NAAOUTCHOUÉ**, directeur du centre culturel de Koné;
- **Madame Claudia CHASSARD**, directrice de la culture, du patrimoine et du rayonnement (mairie de Nouméa), accompagnée de **madame Elodie LALENET**, cheffe de service conservation et valorisation du patrimoine et **monsieur Cyril PIGEAU**, chef du service médiation culturelle et patrimoniale;
- **Madame Reine CHENOT**, élue en charge de la culture et de la valorisation du patrimoine (mairie de Dumbéa), accompagnée de **mesdames Célia MARTIN**, cheffe de service culture et patrimoine et **Aurélié LOMBARDO**, responsable du studio 56;
- **Madame Medjo WAHUZUE**, chargée de mission du cabinet de monsieur Mickaël. FORREST, membre du gouvernement en charge notamment de la culture;
- **Monsieur Christophe AUGIAS**, directeur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC);
- **Monsieur Romain CAPRON** directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC), accompagné de **madame Christelle VARNEY**, directrice adjointe;
- **Madame Christiane TERRIER**, historienne.

Dans le cadre d'un déplacement de la commission:

- **Monsieur Melèm TIAOU**, sculpteur.

Observations par écrit ou entretiens (13):

- Aire Hoot Ma Whaap;
- Aire Xârâcùù;
- Mairie de Lifou;
- Ville de Bourail;
- Direction de l'éducation et de la réussite (DERES) de la province Sud;
- Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) de la province Sud;
- Cie Les Argonautes du Pacifique;
- Cie CRUNC;
- Cie Troc en jambes;
- Jenny BRIFFA, dramaturge;
- Théâtre de l'île;
- Collectif Ina DI Street // Dix Vers Cités - association;
- Association du Festival du cinéma de La Foa;
- Centre socio-culturel de La Foa.

Invités n'ayant pu participer ou envoyer des observations par écrit (34):

- Sénat coutumier
- 6 aires coutumières
- Province Nord
- Province des îles Loyautés
- AFMNC
- AMNC
- Mairie de Koné,
- Mairie de Poindimié
- Association Goa Mwa Bharat (centre culturel de Hienghène)
- Vice-rectorat DGE
- MAC (mission aux affaires culturelles)
- Monsieur Jone PASSA
- AFMI / Association de Formation des Musiciens Intervenants
- CMDNC (Conservatoire) et DMTCPO (département de musique traditionnelle et chants polyphoniques océaniens)
- Maison du livre
- ADCK- Centre Tjibaou
- Association Jeunes et Toiles
- Réseau Mkvk / Nyian
- Cie Moebius Danse
- Les Kidams
- FOL (Fédération des Oeuvres Laiques)
- Tägadé, conteurs du Nord
- Cie RO IKO
- Association VALIK aka Cie Cebue
- Ecole de Cirque de Nouvelle-Calédonie
- Troupe du Wetr
- Maumau fenua (troupe de danseurs wallisiens)
- CPS
- AFD

Au titre de la commission du CESE :

Ont participé aux travaux : messieurs Jean-Jacques ANNONIER, Louis-José BARBANÇON, Jean-Marc BURETTE, Bruno CONDOYA, Jean-Louis D'ANGLEBERMES, Joseph DAHMA, Richard KALOI, Robert LAKALAKA , Gaston POIROI, Christian ROCHE, Jonas TEIN et Noël WAHUZUE.

Étaient présents et représentés lors du vote : messieurs Jean-Jacques ANNONIER, Louis-José BARBANÇON, Bruno CONDOYA (procuration à M. ROCHE), Jean-Louis D'ANGLEBERMES, Joseph DAHMA, Richard KALOI, Gaston POIROI, Christian ROCHE et Jonas TEIN.

Étaient absents lors du vote : messieurs Jean-Marc BURETTE et Noël WAHUZUE.

Annexe 2 : BIBLIOGRAPHIE

BARBANÇON Louis-José, *A la recherche du nous, Conversations calédoniennes avec Walles KOTRA*, éd. Au vent des îles, 2022

BERNUT-DEPLANQUE, Pascale, *L'identité culturelle calédonienne : construction possible ou utopie ? : des Accords de Matignon à l'Accord de Nouméa : quelle place pour l'identité dans les politiques culturelles de Nouvelle-Calédonie ?* 2002

CARTERON, Benoît, « *Franchir les frontières spatiales et culturelles en Nouvelle-Calédonie ?* », dans *Espaces, territoires et identités : jeux d'acteurs et manières d'habiter*, Hervé Marchal [dir.], *Territoires contemporains - nouvelle série* [en ligne], 4 mai 2023, n° 19, disponible sur : [LIR3S - UMR 7366 - Territoires contemporains](#).

CARTERON, Benoît, *Identités culturelles et sentiment d'appartenance en Nouvelle-Calédonie : sur le seuil de la maison commune*, L'Harmattan, 2008

CARTERON, Benoît, « *Le Mwâ Kââ, vers la manifestation d'une appartenance commune en Nouvelle-Calédonie ?* », *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 134 | 1er semestre 2012, mis en ligne le 12 juillet 2012, consulté le 19 avril 2019.

GENEIX-RABAULT Stéphanie et TERN, Monika, *QUAND LA MUSIQUE S'EN MÊLE DANS LE PACIFIQUE SUD*, *Création musicale et dynamiques sociales*, 2021

GODIN, Patrice et PASSA, Jone, "La Nouvelle-Calédonie est-elle une société multiculturelle? in *Colloque international " L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie "*, novembre 2017, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

GRAILLE, Caroline, *DES MILITANTS AUX PROFESSIONNELS DE LA CULTURE : LES REPRÉSENTATIONS DE L'IDENTITÉ KANAK EN NOUVELLE-CALÉDONIE (1975-2015)*, thèse soutenue le 12 décembre 2015 à l'Université Paul Valéry-Montpellier 3

GRAILLE, Caroline, "1975-2015 : retour sur Mélanésie 2000, symbole de la renaissance culturelle kanak" in *Journal de la Société des Océanistes*, 142-143 | 2016 - *Du corps à l'image. La réinvention des performances culturelles en Océanie*, pp. 73-98

JOUVE Dominique, *Le retentissement culturel des accords de Matignon-Oudinot*, p. 159-165 in *L'ASIE-MONDE Chroniques sur l'Asie et le Pacifique 2002-2011*, Jean-François Sabouret (dir.) - CNRS Alpha

MISSOTTE Philippe, *Le Festival Mélanésia 2000 - septembre 1975*, in *Journal de la Société des Océanistes*, 1995 / 100-101 / pp. 59-100

MOKADDEM Hamid, *La reformulation permanente de la souveraineté de la Kanaky/Nouvelle-Calédonie* in Salaün, M. et Gagné, N. (Dir.). *Les visages de la souveraineté dans le Pacifique*, Karthala, 2010

MOLLARD Claude, “Une culture de proximité appuyée sur deux axes : aménagement culturel du territoire et éducation artistique et culturelle”, in *L'ingénierie culturelle (2020)*, pp. 113 à 124

PIGEAU Cyril, “La vie culturelle et artistique”, pp. 207-210, in *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, IRD/Congrès, 2012

RUPRECHT, Alvina Roberta, *Les théâtres francophones du Pacifique sud : entretiens avec des artistes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française*, 2016

SOULA, Virginie, *Histoire littéraire de la Nouvelle-Calédonie*, Karthala, 2014

TAURU Lilian, Jean-Marie TJIBAOU, *Biographie illustrée*, ADCK, avril 2009

TOGNA Octave, *Revaloriser notre culture*, *Journal de la Société des Océanistes* Année 1995 100-101 pp. 141-142: [Revaloriser notre culture - Persée](#)

NC 2025, Chapitre 6.2, “Placer la culture au coeur du projet de société”, version novembre 2013

CTC, *RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES*, Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie, Exercices 2013 et suivants: [Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie](#)

Bilan institutionnel, administratif et financier de l'accord de Nouméa du 30 mai 2023

Province des îles Loyauté, *Charte de politique culturelle pour la province des îles Loyauté, Une ambition culturelle*

PALABRE COUTUMIER 2024, n°31 *Regard sur la culture*, “Le hip-hop se nourrit des cultures calédoniennes”, et “Je réponds au silence de l'histoire par un vacarme tonitruant”, pp. 68-73

AVIS n°20/2022 du 09/09/2022 concernant la proposition de loi du pays relative à la copie privée en Nouvelle- Calédonie

AVIS n°06/2022 du 08/04/2022 concernant la proposition de loi du pays relative à la copie privée en Nouvelle-Calédonie



Rapport et vœu n°04/2013 du 27 septembre 2013 “Autosaisine relative à la protection juridique des biens culturels de la Nouvelle-Calédonie”

